



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6386^e séance

Jeudi 16 septembre 2010, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Apakan	(Turquie)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Dunlop
	Chine	M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Gabon	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Japon	M. Nishida
	Liban	M. Salam
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M ^{me} OGWU
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2010/447)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-53642 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2010/447)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de l'Éthiopie, du Kenya, de la Norvège et de la Somalie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Duale (Somalie) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Moses Wetangula, Ministre des affaires étrangères de la République du Kenya.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire M. Augustine Mahiga, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mahiga à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire S. E. M. Tête António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et S. E. M. Pedro Serrano, Chef de la délégation

de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. António et M. Serrano à occuper les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2010/447, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Somalie.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Augustine Mahiga. Je lui donne maintenant la parole.

M. Mahiga (*parle en anglais*) : Je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de présenter un exposé au Conseil de sécurité à la suite de ma nomination au poste de Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie. J'aimerais commencer mon exposé en expliquant certains faits nouveaux critiques survenus en Somalie depuis que j'ai pris mes fonctions.

Au cours des deux derniers mois, j'ai tenu des consultations avec tout un éventail d'acteurs somaliens, y compris le Gouvernement fédéral de transition, le groupe Ahlu Sunnah Wal Jama'a, des organisations régionales et internationales, ainsi que des organisations de la société civile. Je viens d'achever des consultations avec des pays de la région, ainsi qu'avec l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Je tiens des consultations périodiques avec les envoyés et les partenaires sur la crise somalienne et sur la façon de faire avancer le processus de paix.

Les dirigeants régionaux sont préoccupés par le fait que l'absence de cohésion au sein des institutions fédérales de transition encourage les insurgés à intensifier leur campagne militaire et de propagande contre le Gouvernement et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Je me suis rendu trois fois à Mogadiscio au cours des 10 derniers jours pour examiner avec le Président la question de l'impasse politique. J'ai pris des initiatives similaires auprès du Premier Ministre et du Président du Parlement, et les ai exhortés à régler leurs différends et à continuer à coopérer. Le Secrétaire général adjoint

Lynn Pascoe a transmis un message de même nature lorsqu'il s'est rendu dans la région plus tôt ce mois-ci et qu'il a rencontré le Président Cheikh Charif Cheikh Ahmed à Mogadiscio.

Plus tôt aujourd'hui, le Parlement somalien a adopté une résolution demandant au Premier Ministre de se présenter au Parlement et de solliciter un vote de confiance. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité pourrait souhaiter souligner la nécessité pour les institutions fédérales de transition de faire montre d'unité et de cohésion pour s'attaquer à l'insurrection et faire avancer le processus de paix.

La Charte fédérale de transition et l'Accord de Djibouti prévoient la mise en place d'un nouveau système plus inclusif et plus démocratique à la fin de la période de transition en août 2011. Il y a plusieurs tâches à accomplir avant la fin de la transition, dont la poursuite des initiatives de réconciliation, le renforcement des institutions civiles et de sécurité, et l'achèvement du processus d'élaboration de la Constitution, ce qui pourrait aider le Gouvernement et le Parlement à engager la population grâce à la tenue de vastes consultations à l'intérieur de la Somalie et avec la diaspora. En outre, les dirigeants des institutions fédérales de transition doivent d'urgence négocier et approuver des arrangements d'après transition.

J'ai instamment demandé au Gouvernement fédéral de transition d'entrer en contact avec davantage de groupes d'opposition, d'élargir le processus politique et de faire en sorte, avant tout, que la population ait accès aux services essentiels. Dans ce contexte, le Gouvernement fédéral de transition doit établir une feuille de route avec des objectifs réalisables et des calendriers précis à suivre jusqu'à la fin de la période de transition. En conséquence, j'ai vivement engagé le Gouvernement fédéral de transition à convoquer sans tarder le comité de haut niveau afin de définir une stratégie politique et des tâches à accomplir avant la fin de la période de transition. Ces éléments clés définiront les futures institutions d'une Somalie unie, démocratique et stable.

Je félicite l'AMISOM d'avoir défendu avec compétence les institutions fédérales de transition et les installations vitales de Mogadiscio et d'avoir empêché que les attaques répétées des rebelles terroristes, menées par des combattants étrangers, ne compromettent le processus de paix. Si la crise somalienne persiste, de bonnes occasions continuent de

se présenter dans les secteurs politique et de la sécurité pour faire progresser le processus de paix. Il faut que la communauté internationale augmente son aide pour faire une différence.

Je suis préoccupé par la situation sur le plan de la sécurité dans le pays et par son impact éventuel sur l'ensemble de la région. Les attentats-suicides perpétrés à Kampala le 11 juillet portent de toute évidence la marque politique et opérationnelle du terrorisme international qui menace la sous-région. Kismaayo est devenue le point d'entrée des combattants étrangers et du matériel militaire destiné aux insurgés, mais aussi le théâtre d'activités criminelles et d'un commerce illicite. Il importe de renforcer la sécurité maritime et aérienne pour empêcher que ce matériel ne soit utilisé contre l'AMISOM et le Gouvernement fédéral de transition. J'espère que le Conseil de sécurité enverra un message aux acteurs étatiques et non étatiques qui appuient ces activités illicites afin de les dissuader d'agir de la sorte. L'importation du terrorisme radical a une incidence négative non seulement sur la Somalie, mais sur l'ensemble de la sous-région.

L'attaque brutale qui a visé l'hôtel Muna à Mogadiscio durant le saint mois du ramadan a fait plus de 70 victimes, dont 6 parlementaires. Lors de ma deuxième visite à Mogadiscio, j'ai été le témoin d'attaques répétées des insurgés contre les positions de l'AMISOM au moyen d'armes légères et d'armes lourdes. Pendant ma troisième visite, le 9 septembre, et alors que j'étais accompagné par les envoyés de l'Union africaine et de l'IGAD, des attentats-suicides perpétrés par des extrémistes ont visé un point de contrôle de l'AMISOM aux abords de l'aéroport de Mogadiscio. L'opération a été déjouée mais elle a fait 14 tués, dont 2 soldats de l'AMISOM, et plusieurs blessés. L'opération des insurgés montre la nécessité de renforcer les capacités de défense de l'AMISOM.

À 11 mois seulement de la fin de la période de transition, le Gouvernement fédéral de transition et la communauté internationale doivent faire preuve d'une volonté politique accrue pour préserver et élargir la paix fragile instaurée par l'Accord de Djibouti et protégée par l'AMISOM. Il importe d'appuyer et de développer les capacités militaires du Gouvernement fédéral de transition afin d'étendre le territoire qu'il contrôle et d'élargir l'espace politique dont il dispose pour agir et communiquer avec la population somalienne. Un appui et une assistance concertés sur les plans régional et international sont nécessaires à ce

stade essentiel du processus de paix si l'on veut que le Gouvernement fédéral de transition joue le rôle envisagé par l'Accord de Djibouti. À cet égard, la décision de l'IGAD et de l'UA de déployer 2 000 soldats supplémentaires à Mogadiscio pour permettre à l'AMISOM d'atteindre les effectifs autorisés de 8 000 doit être appliquée au plus vite. L'initiative du Sous-Secrétaire d'État américain chargé des affaires africaines, M. Johnnie Carson, d'aider à fournir des contingents supplémentaires, le matériel nécessaire et un appui financier à l'AMISOM a été bien reçue par l'IGAD et l'UA.

Le niveau de risque a augmenté à Mogadiscio et dans la région centre-sud de la Somalie; l'IGAD et l'Union africaine envisagent la nécessité de faire passer à 20 000 les effectifs autorisés de l'AMISOM dans les mois à venir. Le Conseil de paix et de sécurité de l'UA présentera bientôt au Conseil de sécurité de l'ONU une demande d'autorisation à augmenter les effectifs militaires à Mogadiscio et en d'autres points stratégiques de Somalie. Cependant, cette stratégie militaire doit être développée dans le cadre d'une stratégie politique globale.

L'opération d'appui des Nations Unies à l'AMISOM s'est brillamment acquittée de son mandat de fournir un dispositif d'appui à cette dernière. L'UA et le commandant de la Force ont à de nombreuses reprises fait part de leur reconnaissance pour ces précieux services, que j'ai eu l'occasion d'observer en personne à Mogadiscio. Je saisis également cette occasion pour remercier tous nos partenaires pour leurs contributions collectives et bilatérales aux fonds d'affectation des Nations Unies et pour l'aide directement fournie au Gouvernement fédéral de transition. Dans l'avenir immédiat, l'appui au secteur de la sécurité et le renforcement des capacités institutionnelles du Gouvernement fédéral de transition sont des priorités absolues.

J'attire également l'attention du Conseil sur le travail extraordinaire effectué par le Service de la lutte antimines (SLAM). Les travaux du personnel du SLAM ont permis de faire considérablement baisser le nombre de victimes parmi la population civile et les effectifs de l'AMISOM. Grâce à ses efforts, le nombre de victimes parmi les soldats de l'AMISOM a considérablement baissé depuis l'année dernière.

Ce ne sont pas les initiatives d'aide à la Somalie qui manquent, mais les actions concrètes et pratiques sur le terrain. Nous réalisons tous les conditions

dangereuses dans lesquelles opèrent les contingents du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM, et j'engage tous les États Membres à transformer leurs engagements politiques habituels en mesures davantage pratiques. Si nous apprécions la valeur de l'appui apporté à l'AMISOM jusqu'à présent, il reste des lacunes – notamment un appui hélicoptère insuffisant pour le transport des troupes et l'évacuation des victimes – dans l'appui financier et matériel à la Mission. Je tiens donc à souligner qu'il importe que ces ressources soient fournies de manière prévisible et en temps voulu aux forces de sécurité de l'AMISOM et du Gouvernement fédéral de transition pendant cette période cruciale. D'autre part, les soldes versées aux forces de l'AMISOM doivent égaler celles versées dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Il est tout aussi important que les forces de l'AMISOM soient correctement équipées et disposent des moyens adéquats pour détecter, suivre, détourner ou combattre les attaques des insurgés dans des zones urbaines peuplées. Actuellement, l'AMISOM manque cruellement de moyens pour éviter les pertes civiles et ne dispose pas des systèmes de surveillance et de renseignement opérationnel nécessaires. La formation pré-déploiement au droit humanitaire en matière de protection des civils reste une importante condition à remplir. Il est essentiel d'assurer la protection du personnel civil de l'ONU devant être déployé pour établir une présence allégée à Mogadiscio et à d'autres endroits.

Nous encourageons la coopération entre le Gouvernement fédéral de transition, les autorités du Somaliland et celles du Puntland sur les questions de sécurité, y compris la lutte contre la piraterie et les déplacements de population, notamment les personnes déplacées. Le Somaliland et le Puntland sont en effet des modèles pour le reste de la Somalie, ils montrent qu'il est possible de rétablir la paix et la stabilité.

En outre, nous continuerons de plaider en faveur d'un plus grand appui au Gouvernement fédéral de transition, au Puntland et au Somaliland dans d'autres forums, tels que la prochaine réunion du Groupe de contact international sur la Somalie, qui se tiendra à Madrid d'ici à la fin du mois, et le minisommet sur la Somalie que le Secrétaire général convoquera ici, à New York, le 23 septembre. La Conférence d'Istanbul, tenue cette année même, a été un forum fort utile pour définir les besoins présents et futurs de la Somalie et

encourager l'implication du secteur privé. Une réunion de suivi de la Conférence est prévue.

La situation humanitaire en Somalie demeure tragique. Les attaques répétées contre les positions du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM par les insurgés ont exacerbé les souffrances de civils innocents, en particulier à Mogadiscio. De plus en plus de civils, y compris ceux qui étaient récemment rentrés chez eux, ont dû fuir la capitale à cause de l'intensification du conflit. Des réfugiés continuent d'arriver dans les pays voisins, où ils représentent un problème majeur. La communauté internationale doit apporter une aide supplémentaire pour faire face à la crise humanitaire persistante.

On ne saurait trop insister sur la nécessité d'une intensification de la coopération et de la coordination entre les trois entités de l'ONU, à savoir le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS), le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM et l'équipe de pays. Les recommandations concernant les approches en matière d'intégration ont été formulées, mais leur application s'est arrêtée. J'ai lancé des réunions d'un groupe de haut niveau chargé des politiques avec les chefs des trois entités de l'ONU, et un mécanisme de planification conjoint est en train d'être mis sur pied. Toutefois, il conviendrait d'insuffler un plus grand élan au processus d'intégration pour le faire progresser, selon les pratiques actuelles ailleurs et la tendance dominante à une plus grande cohésion au sein du système des Nations Unies. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) a en outre commencé son déploiement régional de personnel international dans le Somaliland et dans le Puntland.

J'appelle et j'incite le Conseil à rester engagé et saisi de la situation en Somalie qui, contrairement à de nombreux conflits africains, contient de multiples menaces à la paix et à la sécurité internationales – une guerre civile qui se prolonge, le terrorisme international, la piraterie internationale et des trafics internationaux. L'expérience a montré qu'en Somalie, plus la réaction est tardive et inappropriée, plus la crise se complique. Nous devons agir de manière globale pour faire face à ces défis complexes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mahiga de son exposé. Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Duale (Somalie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la

possibilité de participer à ce débat sur la Somalie à la présente séance du Conseil de sécurité. Je vais essayer d'être très bref même si, en me laissant emporter par les émotions, je crois que je pourrais parler pendant une heure.

Nous savons tous que la Somalie traverse une période de grandes difficultés depuis la chute du Gouvernement central en 1990-1991 et que, depuis lors, le Conseil de sécurité a été saisi de la question somalienne à maintes reprises. Il n'est pas exagéré de dire que la situation en Somalie est en effet grave depuis très longtemps, et qu'elle constitue une menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales. À cet égard, je tiens aussi à souligner avec satisfaction les points soulevés dans le rapport détaillé du Secrétaire général (S/2010/447), et je remercie les départements et les membres du personnel ayant participé à sa préparation. Je remercie en outre le Représentant spécial, M. Mahiga, de la présentation franche, sincère et lucide qu'il a faite de la situation actuelle en Somalie. Nous souscrivons pleinement aux solutions qu'il vient de présenter et qu'il convient de suivre, je dirais, étant donné l'urgence de la situation. Je ne souhaite pas m'appesantir sur les détails que M. Mahiga a donnés, car ils décrivent si bien la gravité de la situation que j'y souscris entièrement.

Je saisis également cette occasion pour exprimer ma gratitude pour l'appui que la Somalie a reçu de l'ONU jusqu'à présent, en particulier s'agissant des besoins de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Ces besoins se situent, malheureusement, dans les secteurs économique, administratif, financier et de l'équipement, bien que l'AMISOM gère héroïquement une situation extrêmement grave, et que sans elle le Gouvernement somalien se serait effondré depuis longtemps. Nous espérons par conséquent que l'AMISOM recevra tout l'appui dont elle a besoin afin de régler les véritables problèmes que rencontrent le Gouvernement fédéral de transition et la Somalie en général.

Sur la question de la piraterie et des activités terroristes, il y a un lien évident entre l'instabilité permanente qui règne sur terre et l'augmentation des actes de terrorisme et de piraterie. Nous ne pouvons pas, tout simplement, envisager de traiter la piraterie et le terrorisme de manière isolée. Nous devons en chercher les vraies causes profondes et les régler elles aussi.

Nous sommes profondément préoccupés par la couverture médiatique constamment négative et hostile des efforts déployés en toute sincérité par l'Union africaine (UA), l'ONU, le Programme alimentaire mondial, l'AMISOM ainsi que le Gouvernement fédéral de transition et les institutions. Pour nous, cette couverture hostile et négative n'est pas fortuite, mais semble faire partie d'un effort plus vaste destiné à entraver la stabilisation de la Somalie et à alimenter le système de propagande des terroristes. Nous espérons donc que les médias collaboreront avec le Gouvernement fédéral de transition, l'UA, l'AMISOM, l'ONU et la communauté internationale pour appuyer tous les efforts de la Somalie.

Je saisis cette occasion pour appeler le Conseil de sécurité à prendre des décisions significatives sur la Somalie, afin de permettre à mon pays de se stabiliser, de se relever et de se reconstruire, en gardant à l'esprit la communication constructive de M. Mahiga. Nous espérons voir des mesures plus positives que celles des 20 dernières années.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Moses Wetangula, Ministre des affaires étrangères de la République du Kenya.

M. Wetangula (Kenya) (*parle en anglais*) : C'est un honneur et un privilège pour moi de m'adresser au Conseil ce matin, au sujet d'un pays qui est demeuré pendant longtemps une source de honte collective pour la communauté internationale, un pays qui est une source d'insécurité et de nombreux problèmes en Afrique de l'Est et dans la région de la corne de l'Afrique.

On peut décrire la situation en Somalie comme étant tragique, pour reprendre l'expression utilisée par M. Mahiga, vu la présence de groupes armés qui opèrent à leur guise et infestent pratiquement tout le pays. Comme nous le savons tous, depuis 20 ans maintenant, la Somalie n'a pas eu de gouvernement. C'est un pays déchiré par la guerre, les violences et l'instabilité. Grâce à des initiatives régionales, et en particulier par le biais de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), avec l'appui de l'Union africaine et de l'ONU, des négociations ont été menées au Kenya et ont abouti à la signature de la Charte fédérale de transition. Cette Charte a permis de mettre en place plusieurs institutions, notamment un parlement, un

Gouvernement et d'autres institutions qui, bien que très faibles, fonctionnent.

La Charte fédérale de transition viendra à expiration en août 2011. Alors que l'expiration de la Charte se rapproche, les combats s'intensifient, il n'y a pas de gouvernement central efficace et le nombre d'incidents terroristes et de piraterie augmente rapidement. Un groupe connu sous le nom d'Al-Shabab l'a pratiquement emporté sur le Gouvernement, et n'eût été la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) qui continue de garder en permanence les alentours de la Villa Somalia, Al-Shabab aurait peut-être déjà renversé le Gouvernement. Nous savons en effet qu'il a déjà lancé avec succès plusieurs attaques contre la Villa Somalia.

La situation en Somalie est en train de déborder sur les pays voisins. Le jour de la finale de la Coupe du monde en Afrique du Sud, des attentats très dévastateurs, lâches et cruels ont été perpétrés dans notre pays voisin l'Ouganda, faisant de nombreux morts, aussi bien des Ougandais que des Kényans. Comme Al-Shabab l'a personnellement confirmé, il a organisé ces attentats, en se servant de ses collaborateurs et de ses agents dans la région. En fait, parmi les suspects qui ont été arrêtés, il y a des jeunes Kényans, d'origine somalienne ou non.

Pour mon pays, cela démontre qu'il est très probable que le chaos qui règne en Somalie pourrait déborder au Kenya. En effet, les responsables d'Al-Shabab ont déclaré à maintes reprises que la cible de leur prochaine attaque serait Nairobi (Kenya), Bujumbura (Burundi) et d'autres capitales de pays voisins, notamment Addis-Abeba (Éthiopie).

Comme je l'ai déjà déclaré, l'histoire de la Somalie n'a rien de nouveau. Ce ne sont pas les initiatives qui ont manqué. Je crois que c'est plutôt la détermination à mener à bon terme ces initiatives qui a fait défaut.

Je tiens à souligner la nécessité de saluer le rôle central joué par l'IGAD dans les efforts visant à régler les problèmes de la Somalie. L'IGAD, en tant qu'organisation, a agi au nom de l'Union africaine et, dans une certaine mesure, en collaboration avec l'ONU. Par le biais de l'IGAD, une Charte négociée a été signée. Grâce à l'IGAD, un Gouvernement fédéral de transition a été constitué, et en collaboration avec l'ONU a été lancé le processus de Djibouti qui a permis de mettre en place le Gouvernement actuel.

Dans la région, nous sommes parfois un peu anxieux face aux initiatives, réunions et conférences qui se multiplient dans plusieurs capitales, qui, quoique utiles, résultent de processus consultatifs inadéquats.

Je me félicite de la réunion que nous avons tenue à Istanbul, sous la direction du Secrétaire général et avec l'appui de l'Union africaine, où nous avons convenu, entre autres, que l'IGAD continuerait à jouer un rôle central pour faire avancer le règlement des questions relatives à la Somalie. En effet, à cette occasion, le Secrétaire général a déclaré que toutes les initiatives prises dans ce domaine seraient désormais appelées Initiatives IGAD-plus, pour nous permettre de superviser le règlement des problèmes somaliens.

Après la Conférence d'Istanbul, nous avons tenu à Addis-Abeba une réunion au sommet de l'IGAD où plusieurs déclarations encourageantes et dynamiques ont été faites. Premièrement, il a été reconnu que le Gouvernement somalien était extrêmement faible et nécessitait une intervention d'urgence.

Deuxièmement, on a décidé que l'IGAD, l'Union africaine et la communauté internationale, y compris l'ONU, devaient modifier leur approche en cessant de continuer à mener leurs activités en Somalie comme si de rien n'était et adopter plutôt une démarche plus active et plus ciblée, en vue d'aider ce pays voisin qui se trouve dans une situation déplorable.

Troisièmement, il a été convenu que même si les 8 100 hommes des effectifs autorisés de l'AMISOM étaient pleinement déployés, cela serait quand même insuffisant. La région a avancé le chiffre de 20 000 à 22 000 soldats mais a également convenu et reconnu que le problème rencontré en Somalie n'est pas dû à un manque d'effectifs, et ne l'a jamais été, mais à un manque de volonté de la communauté internationale de rassembler des contingents.

Il a été indiqué que des contingents ont bénéficié d'une formation dispensée par des pays de la région – l'Éthiopie, Djibouti, le Kenya, l'Ouganda. La Tanzanie et d'autres pays d'Afrique australe ont également proposé de former d'autres soldats. Il a également été noté que, par le biais du Département paix et sécurité de l'Union africaine et par la création récente de la force en attente d'Afrique de l'Est, nous disposons d'un contingent de 15 000 soldats qui pourrait être déployé de manière efficace en Somalie.

Il a également été convenu que la région, en particulier l'IGAD et l'Union africaine, est favorable à

une approche commune proposant un commandement mixte coordonné. Toutefois, l'AMISOM devrait alors diriger la force en attente de l'Afrique de l'Est, des soldats devraient bénéficier d'une formation dispensée par des pays voisins sur la demande du Gouvernement fédéral de transition et de la communauté internationale et d'autres contingents devraient être disponibles de manière à ce que la stratégie visant à un retour à la normale en Somalie ne soit pas déçue. Le Kenya estime que cette approche s'impose par le fait qu'elle ne vise pas un règlement militaire des problèmes rencontrés en Somalie mais qu'il s'agit d'un processus permettant de garantir l'intégrité du territoire somalien par un renforcement des capacités et du pouvoir du gouvernement somalien. En effet, un gouvernement ne peut gouverner s'il n'est pas en mesure d'assurer la paix et la sécurité de la population et de garantir l'intégrité territoriale du pays.

Nous avons pris cette décision sachant que nous avons constamment encouragé le Gouvernement fédéral de transition à établir des contacts avec ses opposants pour débattre et trouver une solution durable aux problèmes rencontrés dans leur pays. Cela a été réaffirmé à Kampala, au sommet de l'Union africaine où, outre la déclaration de l'Union africaine, un mini-sommet a été organisé. Le Sous-Secrétaire d'État américain aux affaires africaines, M. Johnnie Carson, et des partenaires de l'IGAD, dont plusieurs pays européens et les États-Unis y ont participé. Ce point a largement été approuvé et des objectifs réalisables ont immédiatement été fixés. Le déploiement de 2 000 soldats dans un délai de 20 jours n'a pas été réalisé. Nous nous rapprochons de l'objectif de déploiement de 2 000 soldats supplémentaires dans un délai de 60 jours mais nous n'avons pas atteint le premier critère. Les États-Unis ont également pris l'initiative de faire appel à nos amis plus fortunés – en particulier en Europe, même si le Japon et d'autres pays ont été cités – pour mobiliser des fonds afin de permettre aux soldats que nous rassemblons, et qui ne relèveront pas de l'AMISOM mais d'un commandement coordonné par l'AMISOM, de percevoir chaque mois leur solde et leur ration pour qu'ils puissent s'acquitter de leur mission. Nous espérons que grâce à nos efforts communs, cela pourra être réalisé.

Depuis la tenue du Sommet de Kampala, aucune autre réunion n'a été organisée. Nous espérons qu'après la rencontre des chefs d'État à l'Assemblée générale, nous pourrions retourner en Afrique pour

organiser une réunion qui sera, nous l'espérons, coordonnée par les États-Unis, qui ont coprésidé la réunion de Kampala, et par l'ONU. Le Conseil peut constater que le problème de la Somalie n'est pas dû à un manque d'initiatives. Il s'explique par notre incapacité à tenir nos promesses et à adopter une approche coordonnée dans le cadre de notre engagement en Somalie.

Nous saluons vivement la nomination de l'Ambassadeur Mahiga. Il est originaire de notre région, et je suis donc certain qu'il sera en mesure de mieux appréhender les problèmes de la Somalie. Au cours de nos échanges, nous lui avons clairement indiqué que le nombre de navires de guerre déployés pour lutter contre la piraterie importait peu; aussi longtemps que la situation en Somalie restera chaotique, la piraterie émergera sur la terre ferme et se manifesterà en mer. Si le Gouvernement fédéral de transition devait s'effondrer – Dieu nous en préserve – et que le groupe nommé Al-Shabab continuait de poursuivre des objectifs et de défendre une idéologie visant l'annihilation de tous les non-musulmans de la région, en tant que pays et en tant que voisin, nous serions préoccupés par une telle situation. L'islam en tant que religion ne nous pose aucun problème. Ne nous méprenons pas : mon pays compte une importante population musulmane. Des musulmans occupent des fonctions ministérielles dans notre pays, mais nous sommes un État laïque et nous entendons le demeurer.

Je demande au Conseil de sécurité de faire appliquer certaines décisions qui ont été prises dans la région. À titre d'exemple, l'IGAD a recommandé d'imposer des sanctions ciblées à certains secteurs en Somalie, y compris les aéroports contrôlés par Al-Shabab et d'autres éléments dangereux, ainsi que le blocus du port de Kismaayo qui constitue la principale voie d'approvisionnement d'Al-Shabab. L'Union africaine a approuvé une telle mesure, et, dans le cadre de ce processus, l'ONU a imposé des sanctions ciblées à l'État érythréen, qui demeure dans la région un des principaux partenaires et fournisseurs d'Al-Shabab. Nous souhaitons que ce dispositif soit appliqué.

Je puis vous assurer, Monsieur le Président, et l'Ambassadeur Mahiga peut le confirmer, que si un blocus était imposé au port de Kismaayo, 70 % de la force d'Al-Shabab serait détruite car il s'agit de la principale voie d'approvisionnement et qu'il se trouve à 70 kilomètres seulement de la frontière internationale avec le Kenya. Le Conseil comprendra que cette situation menace la paix dans mon pays.

Pour terminer, je voudrais également demander à l'ONU d'aider la région à élaborer – peut-être par le biais du Bureau de M. Mahiga – une stratégie de communication extrêmement solide et claire, pour contrer la propagande à laquelle Al-Shabab se livre. Ils disposent de stations de radio et de moyens de communication puissants qui obscurcissent, voire annulent les effets des initiatives gouvernementales en Somalie.

Le plus important est maintenant d'aborder les derniers jours de la Charte fédérale de transition, qui arrive à son terme en août 2011. La Charte a donné naissance à des institutions légitimes qui ont aidé à gouverner la Somalie. Elle a permis de créer un véritable engagement entre les nations et le Gouvernement somalien. Dans la région, l'IGAD s'est déjà prononcée sur la question et nous avons consulté la Charte et les clauses qui permettraient de la proroger. Cette prorogation ne doit pas servir à simplement prolonger le statu quo. Une telle décision doit être fondée sur un raisonnement et une réflexion qui permettront de faire la différence et d'atteindre les objectifs que nous n'avons probablement pas atteints pendant la première période de validité de la Charte. C'est possible, notamment avec l'aide de la région.

Nous espérons que la communauté internationale unira ses forces avec davantage de cohérence, d'initiative et de sincérité pour aider la région à venir en aide à la Somalie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Augustine Mahiga, dont c'est la première participation à une séance du Conseil de sécurité en qualité de Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie. Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Kenya pour sa contribution sincère, réfléchie et instructive à notre débat d'aujourd'hui, ainsi que le Représentant permanent de la Somalie qui a participé au débat.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général pour son dernier rapport (S/2010/447) et pour l'exposé qui nous a été fait par le Représentant spécial ce matin. Nous apprécions à sa juste valeur le travail du Représentant spécial, tout comme celui de son prédécesseur, de son équipe et de tous les organismes des Nations Unies actifs en Somalie. Le Royaume-Uni

attend avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec le Représentant spécial sur la question de la Somalie et nous lui offrons notre plein appui.

La situation en Somalie continue d'être une source de profonde préoccupation. Certes, il y a eu quelques succès, comme le mentionne le rapport du Secrétaire général (S/2010/447), avec l'élection présidentielle libre et régulière dans le « Somaliland », en juillet 2010, qui a conduit au transfert pacifique du pouvoir d'un gouvernement à l'autre. Ils sont toutefois obscurcis par des incidents particulièrement perturbants, comme les attentats à la bombe de Kampala, l'attaque de l'hôtel Muna, et les attentats perpétrés par des groupes d'opposition armés à Mogadiscio pendant le mois sacré du ramadan. Voilà qui nous a brutalement rappelé le prix de l'instabilité en Somalie, tant pour les Somaliens eux-mêmes que pour la région. D'ailleurs, le Ministre a montré avec beaucoup de force aujourd'hui la menace immédiate que constitue pour le Kenya cette instabilité.

Nous présentons nos condoléances les plus sincères au Gouvernement ougandais, au Gouvernement fédéral de transition et au peuple somalien pour les pertes tragiques qu'ils ont subies. Je tiens à rendre un hommage particulier à l'Ouganda et au Burundi pour leur engagement constant envers la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et la difficile opération qu'ils ont à conduire en Somalie. Nous condamnons sans réserve tout attentat commis contre l'AMISOM, le Gouvernement fédéral de transition et le peuple somalien.

Il est essentiel que toutes les parties en présence accordent leur plein soutien au processus de Djibouti et unissent leurs forces pour apporter la paix en Somalie. La période de transition, telle que définie dans l'Accord de Djibouti, ne compte plus que 11 mois. Certaines tâches importantes de cette transition n'ont toujours pas été réalisées. Il est impératif que le Gouvernement fédéral de transition et la communauté internationale redoublent d'efforts pour renforcer la paix et la stabilité en Somalie.

J'aborderai cinq points ce matin : les opérations des Nations Unies en Somalie, la situation politique, le maintien de la paix, le problème de la piraterie et la situation humanitaire.

Tout d'abord, nous saluons le travail accompli par le Secrétaire général pour examiner l'opération des Nations Unies en Somalie, ainsi que ses efforts pour encourager une meilleure coordination entre les

organismes des Nations Unies. Pour assurer que le leadership de l'ONU soit aussi solide que nous le souhaitons, l'approche des Nations Unies doit être mieux intégrée et plus cohérente. Nous approuvons les plans du Secrétaire général visant à accroître la présence des Nations Unies en Somalie. Nous n'en sous-estimons pas les difficultés, mais il est nécessaire que toutes les parties de l'ONU travaillent de façon intégrée pour mettre en œuvre une stratégie unique. Nous attendons avec intérêt d'en savoir plus sur la manière dont cela peut être réalisé.

Deuxièmement, un engagement plus important de l'ONU ne peut apporter de progrès sans le leadership politique du Gouvernement fédéral de transition. Nous exhortons ce dernier à intensifier ses efforts pour mettre en place dialogue et réconciliation et assurer une meilleure gouvernance et la réforme du secteur sécuritaire. Le processus constitutionnel offre au Gouvernement fédéral de transition une occasion d'approcher les parties à l'écart du Processus de Djibouti et d'en faire des parties prenantes de l'avenir de la Somalie. Le Gouvernement fédéral de transition doit résoudre ses dissensions internes, qui lui nuisent profondément. Une stratégie militaire ne pourra pas connaître le succès dans un contexte de vide politique.

Il faut aussi faire face aux agissements des auteurs de troubles. Armer, entraîner et soutenir les groupes d'opposition armés en Somalie, particulièrement Al-Shabab, a un grave effet déstabilisant. Le commandant de la force de l'AMISOM avait déjà été très clair là-dessus en présentant son exposé devant les membres du Conseil lundi, et le Ministre des affaires étrangères a conféré une force accrue à ce message aujourd'hui. Ces agissements vont en outre à l'encontre des résolutions du Conseil de sécurité. Nous soutenons le Représentant spécial du Secrétaire général lorsqu'il appelle toutes les parties à respecter leurs obligations et promouvoir la paix en Somalie et dans la région. Le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités à cet égard.

Troisièmement, l'AMISOM continue de jouer un rôle crucial pour assurer la sécurité. Nous nous félicitons que l'Union africaine (UA), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la région aient récemment annoncé qu'elles prévoyaient d'accroître les effectifs de l'AMISOM. Nous convenons avec les auteurs des trois exposés que l'AMISOM et les forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition en Somalie ont besoin d'un appui plus important.

Le Royaume-Uni a été heureux de pouvoir contribuer à l'AMISOM à hauteur de 1,5 million de dollars cette année, pour un soutien radio. Cette somme vient s'ajouter aux 15 millions de dollars que nous avons déjà fournis par le biais du fonds d'affectation spéciale. Nous continuerons à l'avenir de rechercher les moyens par lesquels nous pouvons apporter notre appui. Il est essentiel que l'AMISOM et le Gouvernement fédéral de transition reçoivent un financement suffisant, et nous attendons avec intérêt de discuter de cette question plus en détail avec le Secrétaire général.

Quatrièmement, la communauté internationale doit elle aussi poursuivre ses efforts, par l'intermédiaire du Groupe de contact, pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Nous attendons avec intérêt de prendre connaissance du rapport détaillé qui sera présenté au Conseil de sécurité en octobre sur cette question.

Enfin, c'est le peuple somalien lui-même qui se ressent le plus lourdement de l'instabilité en Somalie. La situation humanitaire reste très préoccupante, et elle a été aggravée par les récents combats et les attaques dirigées contre les travailleurs humanitaires et leurs casernements par des groupes d'opposition armés, y compris Al-Shabab. Nous espérons que le Programme alimentaire mondial pourra reprendre ses activités dans le centre-sud de la Somalie dès que ce sera possible sans danger.

Aujourd'hui plus que jamais, les Nations Unies doivent faire la preuve d'un leadership solide en Somalie, et la communauté internationale doit tout faire pour s'assurer que l'ONU dispose du soutien dont elle a besoin. Nous saluons la détermination de M. Mehiga à apporter ce leadership et nous attendons avec intérêt de discuter de ces questions plus en détail à la réunion de haut niveau prévue la semaine prochaine.

M^{me} Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je tiens tout d'abord à remercier le Représentant spécial, M. Mahiga, de son exposé riche en détails et très instructif et de son leadership actif en faveur de la Somalie. Je tiens également à saluer le Ministre kényan des affaires étrangères et le Représentant permanent de la Somalie de leurs exposés fort éloquents, qui – je pense que les membres du Conseil s'en sont rendus compte – ont eu un véritable impact sur nous tous.

Les États-Unis conviennent avec le Secrétaire général que la situation en Somalie est extrêmement dangereuse. La sécurité et la stabilité à long terme en Somalie dépendent de la présence d'un gouvernement stable et efficace. Nous continuons d'appuyer le processus de paix de Djibouti et demandons au Gouvernement fédéral de transition de s'employer avant tout à mener à bien les tâches à accomplir durant la période de transition, dans l'esprit d'inclusion qui est supposé caractériser le processus de paix. Nous demandons également au Gouvernement fédéral de transition de régler ses différends dans l'intérêt du peuple somalien.

Il est essentiel d'appuyer la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) non seulement pour stabiliser Mogadiscio, mais également pour faire avancer le processus de paix somalien. Nous nous félicitons des nouveaux contingents fournis par l'Ouganda et le Burundi à l'AMISOM qui dispose désormais d'un effectif total de presque 7 000 hommes. Nous saluons leur sacrifice et nous remercions les contingents et les gouvernements de leur engagement et de leur soutien résolu. Nous demandons aux pays fournissant des contingents d'appuyer davantage l'AMISOM pour que ses effectifs atteignent le niveau autorisé. Depuis le déploiement de l'AMISOM en 2007, les États-Unis ont alloué plus de 185 millions de dollars à l'appui logistique, à l'équipement et à la formation prédéploiement de ses effectifs. Nous encourageons une nouvelle fois d'autres pays à faire des contributions bilatérales supplémentaires.

Les États-Unis saluent les appels lancés en vue d'augmenter les effectifs de l'AMISOM au-delà du niveau actuel autorisé et les diverses propositions visant à augmenter les contributions mises en recouvrement par l'ONU pour soutenir l'AMISOM. Nous examinons actuellement ces propositions et nous les étudierons attentivement. Nous attendons avec intérêt de recevoir de plus amples précisions du Secrétariat, de l'Union africaine (UA) et de l'AMISOM.

Les États-Unis condamnent la recrudescence des combats en Somalie. Nous condamnons également les nombreuses attaques menées récemment par Al-Shabab, notamment les attaques du 24 août contre l'hôtel Muna, du 30 août contre le palais présidentiel à Mogadiscio et du 9 septembre contre les positions de l'AMISOM à l'aéroport. Des ministres du Gouvernement, des soldats de l'AMISOM et des civils innocents ont trouvé la mort dans ces attaques. De tels incidents montrent

combien il importe de continuer d'aider l'AMISOM à faire face à des groupes tels qu'Al-Shabab et d'autres qui cherchent à déstabiliser le Gouvernement fédéral de transition et à plonger le peuple somalien dans le chaos.

Nous restons également profondément préoccupés par la piraterie au large des côtes somaliennes. Comme cela a déjà été souligné, il faut assurer la sécurité et la stabilité à long terme de la Somalie pour pouvoir s'attaquer aux causes profondes de la piraterie. Nous pensons qu'il y aura un débat animé sur les liens entre sécurité et développement à la prochaine réunion du Groupe de contact international sur la Somalie prévue à la fin du mois.

Mais nous devons, dans le même temps, faire face aux défis immédiats posés par la piraterie. L'ONU a récemment publié un rapport (S/2010/394) sur les différentes options pour mieux parvenir à poursuivre et incarcérer les pirates. Les États-Unis restent attachés à ces efforts collectifs de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, notamment aux questions relatives à la poursuite et à l'incarcération des pirates.

Les États-Unis sont également vivement préoccupés par les victimes de violences sexuelles dans les camps de déplacés. Les attaques délibérées contre les populations vulnérables compromettent la stabilité du pays et ne font qu'aggraver une situation humanitaire qui était déjà dramatique. Les États-Unis condamnent également énergiquement l'exploitation d'enfants par ces groupes résolus à recourir à la violence. Nous appelons toutes les parties à libérer immédiatement les enfants se trouvant dans leurs rangs, à arrêter leur recrutement et à prévoir leur réinsertion dans la vie civile. Je tiens à réaffirmer une nouvelle fois la chose suivante : le seul nombre d'enfants soldats que l'on peut tolérer, c'est zéro; le seul nombre de victimes de violence sexuelle que l'on peut tolérer, c'est zéro.

L'exposé d'aujourd'hui met également en lumière les pressions extraordinaires que connaît la Somalie sur le plan humanitaire. Le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire a constaté qu'environ 2 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire de juillet à décembre et que des milliers de personnes continuent d'être déplacées et déracinées tous les mois. Le Système d'alerte rapide aux risques de famine de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) estime qu'environ un quart de la population somalienne continue d'être touchée par

l'insécurité alimentaire, et les taux de malnutrition restent à des niveaux alarmants. L'absence de sécurité et de stabilité ne fait qu'aggraver cette situation déjà inquiétante.

Les États-Unis demeurent fermement résolus à remédier à la crise humanitaire qui sévit actuellement en Somalie. Nous condamnons l'obstruction qu'Al-Shabab fait à l'accès à l'aide de plus d'un million de Somaliens. Nous condamnons également les attaques ciblées contre des travailleurs humanitaires, les enlèvements et les extorsions faits par Al-Shabab et d'autres extrémistes violents qui entravent ainsi davantage l'acheminement d'une aide humanitaire vitale.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que les États-Unis sont toujours déterminés à voir la paix et la stabilité s'instaurer en Somalie, dans l'intérêt du peuple somalien et de la région. Nous continuons d'appuyer le processus de paix de Djibouti et le Gouvernement fédéral de transition somalien dans ses efforts pour instaurer la sécurité et la stabilité dans un pays qui a déjà trop souffert.

M^{me} Dunlop (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Mahiga de son exposé détaillé, et je renouvelle aujourd'hui le ferme soutien de ma délégation à sa tâche fort difficile. Je salue également la présence parmi nous du Ministre kényan des affaires étrangères et le remercie de sa déclaration qui, comme l'a fait remarquer à juste titre l'Ambassadrice Susan Rice, a eu un véritable impact sur nous tous. Je salue également la présence parmi nous ce matin du Représentant permanent de la Somalie.

Moins d'un an avant la fin de la période de transition en Somalie, nous devons faire une évaluation objective de la situation et de la voie à suivre. On ne saurait nier que des progrès ont été réalisés, avant tout au niveau de la préservation du Gouvernement fédéral de transition et de la reprise des activités parlementaires. Dans le même temps, il est clair que des défis importants demeurent. Les attentats odieux de Kampala et les récentes attaques lancées par Al-Shabab à Mogadiscio – au mépris même du ramadan – illustrent fort bien ces défis. Il est également préoccupant que la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) n'ait toujours pas pu aller au-delà de la phase initiale de son plan d'origine et n'ait pas pu stabiliser le pays.

Si l'on veut sortir de l'impasse meurtrière actuelle, il faut conjuguer plus étroitement efforts politiques et effectifs militaires renforcés.

Sur le plan politique, il est fort encourageant que le Gouvernement fédéral de transition ait pu conclure des accords de coopération avec l'Ahlu Sunnah Wal Jama'a et les administrations régionales. Toutefois, ces derniers mois, les institutions fédérales de transition ont été en proie à des querelles intestines. Cela a détourné leur attention des actions prioritaires visant à la paix et à la stabilité en Somalie, telles que le renforcement de l'action de sensibilisation politique pour élargir la base de l'appui dont jouit le Gouvernement fédéral de transition, et l'achèvement des tâches à accomplir durant la période de transition. L'unité, la détermination et le civisme des institutions fédérales de transition sont des éléments indispensables de toute stratégie qui réussira à stabiliser la Somalie. Un processus consultatif inclusif et authentique, comme cela est envisagé pour la rédaction de la Constitution, sera également une excellente occasion pour relancer le processus politique.

Pour ce qui est de la sécurité, l'AMISOM mérite toutes nos louanges. Elle a réussi à assurer la survie à Mogadiscio des institutions fédérales de transition qui essayaient des attaques incessantes, à maintenir des infrastructures stratégiques et à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Ceci aurait été impossible sans les sacrifices consentis par l'Ouganda et le Burundi. Nous nous réjouissons également de la décision prise par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) de déployer 2 000 soldats et de permettre à l'AMISOM d'atteindre le niveau d'effectifs autorisé, et nous nous réjouissons également de la programmation actuelle par l'Union africaine de nouvelles phases de renforcement de l'AMISOM.

Il apparaît toutefois clairement que la Mission a encore besoin de notre aide. Le Conseil de sécurité, l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale doivent compléter les efforts régionaux et sous-régionaux.

Nous apprécions les progrès réalisés en vue de l'établissement d'une « présence allégée » des Nations Unies à Mogadiscio et ailleurs en Somalie, et de la fourniture du dispositif d'appui logistique par le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM. Le Brésil attend avec intérêt les propositions du Secrétaire général relatives à une présence intégrée des Nations

Unies en Somalie visant à renforcer l'efficacité et la cohérence des activités de l'Organisation sur le terrain.

L'absence d'un appui financier global, cohérent, prévisible et durable accordé à l'AMISOM et aux forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition est extrêmement préoccupante. Il est inquiétant de constater qu'un an et demi après la Conférence de Bruxelles, les annonces de contributions qui y avaient été faites ne se sont toujours pas pleinement concrétisées. En outre, les nombreuses réserves et restrictions habituelles qui accompagnent les fonds décaissés sapent l'efficacité de l'AMISOM et des forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition qui opèrent dans un environnement très difficile. Nous engageons instamment les bailleurs de fonds à envisager de les lever sans plus tarder.

La prévisibilité financière revêt une importance particulière pour ce qui est de la rémunération des soldats. En l'absence de garantie d'un flux de financement régulier, il existe le danger bien réel que les efforts et les dépenses des donateurs pour la formation des soldats soient réduits à néant en raison de la désertion de soldats qui rejoindraient d'autres forces payées mieux et plus régulièrement. Il faut éviter cela. Il importe également d'accorder à l'AMISOM le même type d'appui que celui accordé aux missions de maintien de la paix des Nations Unies afin de s'assurer des effectifs additionnels, compte tenu notamment du fait que l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine prévoient d'augmenter les effectifs autorisés de la Mission.

Nous devrions certainement aussi en faire davantage relativement à la dimension humaine du conflit en Somalie. Nous nous félicitons des débats tenus entre l'ONU, l'Union africaine et l'AMISOM sur le renforcement de la protection des civils. La proposition de rassembler des informations sur les violations les plus graves du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire mérite d'être appuyée, surtout dans un environnement où Al-Shabab recrute des enfants âgés de 9 ans à peine et impose des châtiments cruels et dégradants tels que des décapitations, des lapidations et des amputations.

Ici également, le financement pose un sérieux problème, comme nous le savons. Il existe encore des lacunes considérables dans le financement des opérations humanitaires en Somalie, ce qui exacerbe la situation d'une population déjà très éprouvée par des années de violence et l'absence effective de

gouvernement. Le fait que des secteurs clefs tels que ceux de l'eau, de la santé et de la nutrition sont financés à hauteur de moins de 40 % est plutôt troublant. Le Brésil tente de faire ce qu'il peut. Nous avons fait récemment une contribution volontaire au Programme alimentaire mondial (PAM) pour la Somalie. Nous espérons que le PAM sera bientôt en mesure de reprendre en toute sécurité ses activités dans le sud et le centre de la Somalie, au-delà de Mogadiscio.

L'année prochaine ne marquera pas seulement la fin de la période de transition en Somalie. Ce sera aussi le vingtième anniversaire d'un conflit qui a vu grandir une génération qui ne sait pas vraiment ce qu'est la paix. Il est temps d'agir avec détermination pour mettre fin à cette situation.

M. Nishida (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mahiga pour la présentation de son premier exposé au Conseil en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie.

Le Japon continue d'être préoccupé par la situation très fragile en matière de sécurité qui règne en Somalie, comme le montre la dernière série d'attentats terroristes commis contre le Gouvernement fédéral de transition et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), dont le dernier en date perpétré à l'aéroport de Mogadiscio. Nous sommes d'avis que, pour stabiliser la situation politique et les conditions de sécurité en Somalie, le Gouvernement fédéral de transition doit d'abord s'efforcer de réaliser l'unité politique et d'améliorer sa gestion en son sein. La communauté internationale, en particulier l'AMISOM et l'ONU, pourra alors s'efforcer de mener des efforts concertés visant à aider le Gouvernement fédéral de transition. Le Japon espère que la miniréunion au sommet sur la Somalie tenue en marge de la prochaine session de l'Assemblée générale la semaine prochaine posera les fondations qui permettront à d'autres pays – et aux bailleurs de fonds – de continuer à renforcer et de mieux coordonner leur coopération en faveur de la Somalie.

Le Japon prend note des efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition, depuis notre dernier exposé au Conseil de sécurité, pour promouvoir le processus de Djibouti, dont la réorganisation de son cabinet afin d'y inclure Ahlu Sunnah Wal Jama'a. Nous jugeons toutefois inquiétant que peu de progrès aient été réalisés au niveau de la concertation politique avec

les groupes d'opposition modérés. Le Japon estime de la plus haute importance que le Gouvernement fédéral de transition intensifie ses efforts afin de rallier l'appui des groupes d'opposition modérés, et est d'avis que le rôle de la communauté internationale est de favoriser la mise en place d'un climat propice à cet objectif.

L'AMISOM a un rôle important à jouer pour protéger le Gouvernement fédéral de transition et maintenir la sécurité à Mogadiscio. À cet égard, nous rendons hommage aux pays fournisseurs de contingents, le Burundi et l'Ouganda, pour leur dévouement et leur engagement. Le Japon apprécie également les efforts déployés par l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour atteindre l'objectif de 8 000 hommes prévu par son mandat, comme l'autorise la résolution 1910 (2010). Dans ce contexte, nous nous réjouissons du déploiement récent par l'Ouganda d'un bataillon supplémentaire, et espérons que les autres pays qui ont promis de déployer des forces respecteront leurs engagements.

Nous sommes bien conscients que la fourniture continue de l'appui logistique de l'ONU à l'AMISOM est très importante pour les activités de la Mission. À cet égard, le Japon est prêt à poursuivre les consultations sur la question du matériel de l'AMISOM appartenant aux contingents, en tenant compte des débats que tient le Conseil de sécurité sur l'adoption de résolutions pertinentes. Nous croyons que cette question doit être examinée dans le cadre d'une stratégie intégrée où le renforcement de l'AMISOM apportera une contribution au processus politique en Somalie.

Il faut renforcer les efforts du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM avec l'appui de la communauté internationale, dont l'ONU. À cet égard, le Japon apprécie la volonté de M. Mahiga et du Secrétariat d'établir une présence allégée à Mogadiscio. Mon pays apprécie également la fourniture continue d'une assistance humanitaire dans des circonstances très difficiles.

Pour sa part, le Japon a pris une part active aux débats du Conseil de sécurité, du Groupe de contact international sur la Somalie et d'autres forums sur la Somalie, et il a fourni, depuis 2007, une aide se chiffrant à 124,4 millions de dollars et axée essentiellement sur l'assistance humanitaire et la réhabilitation des infrastructures d'une part, et sur le renforcement de la sécurité en Somalie, principalement

par le biais du Fonds d'affectation spéciale, pour appuyer les institutions somaliennes chargées de la sécurité et l'AMISOM, d'autre part. Nous sommes résolu à poursuivre notre engagement en faveur de la Somalie, en coopération avec l'ensemble des États Membres.

M. Briens (France) : Je voudrais en premier lieu remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahiga, pour la présentation qu'il vient d'effectuer et saluer son courage alors qu'il a été confronté le 9 septembre dernier à un attentat contre l'aéroport de Mogadiscio, où il se trouvait pour rencontrer le Président Sharif en compagnie du Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et de l'Envoyé spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Je remercie également le Ministre kényan des affaires étrangères ainsi que le Représentant permanent de la Somalie pour la franchise et la clarté de leurs propos. Je retiens leur engagement à vouloir œuvrer à la stabilité de la Somalie.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2010/447), la situation sécuritaire se dégrade de façon préoccupante en Somalie. L'offensive lancée ces dernières semaines par les extrémistes a conduit à des affrontements violents à Mogadiscio. Les milices contrôlent aujourd'hui une partie importante de la capitale, menacent le siège des institutions de transition et sont capables de s'infiltrer dans les quartiers contrôlés par le Gouvernement fédéral de transition. Les attaques contre les parlementaires le 24 août et contre les représentants de la communauté internationale et le Président somalien à l'aéroport il y a une semaine en témoignent.

En Somalie, les premières victimes quotidiennes des terroristes sont les civils. Ces quatre derniers mois, 1 600 civils ont été accueillis dans les hôpitaux de Mogadiscio à la suite des combats, dont 400 enfants de moins de 5 ans. L'insécurité entrave par ailleurs les efforts de reconstruction du Gouvernement fédéral de transition et nuit au développement économique du pays.

La capacité de nuisance du Shabab s'étend par ailleurs désormais au-delà des frontières somaliennes et concerne toute la région, comme l'ont montré les attentats sanglants de Kampala du 11 juillet dernier. Enfin, l'instabilité en Somalie constitue toujours un terreau fertile pour les activités de piraterie qui menacent les voies maritimes au large des côtes.

Dans ce contexte, nous saluons l'engagement des troupes de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), ougandaises et burundaises, qui permettent la sécurisation des infrastructures clefs de la capitale ainsi que celle des institutions de transition. L'ensemble de la communauté internationale doit continuer à les soutenir. Alors que l'IGAD et l'Union africaine ont annoncé en juillet porter à 8 000 le nombre de soldats de l'AMISOM, l'aide qui pourrait être apportée par de nouveaux contributeurs serait sans aucun doute déterminante.

La France, pour sa part, contribue activement aux efforts de la communauté internationale en Somalie. Je voudrais rappeler qu'en 2009, elle a formé 500 soldats du Gouvernement fédéral de transition. Elle est aujourd'hui engagée avec l'Union européenne dans la formation de 2 000 soldats somaliens. Enfin, la France a formé ces trois dernières années 5 600 des soldats de l'AMISOM, et elle assure aujourd'hui, avec ses partenaires européens, le financement des soldats de la Force. Elle contribue en outre au dispositif de soutien logistique des Nations Unies à l'AMISOM et, enfin, elle est engagée dans l'opération Atalante pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

L'appui aux forces gouvernementales et à l'AMISOM ne peut se faire sans une véritable stratégie coordonnée avec l'action politique menée par le Gouvernement fédéral de transition. Les Nations Unies y ont un rôle à jouer et l'association des pays de la région est une condition du succès sur le plan politique comme sur le terrain.

Dans l'esprit de l'Accord de Djibouti, le Gouvernement fédéral de transition a poursuivi ces derniers mois les efforts d'élargissement de sa base politique. Le rapprochement avec Ahlu Sunna Wal Jama'a a constitué un pas important, qui doit encore être consolidé. Les travaux d'élaboration de la constitution avancent également. Nous attendons toutefois plus du Gouvernement fédéral de transition. Les différends entre les représentants des institutions de transition ont miné leur action et sont inacceptables. Des gestes doivent être faits en direction de tous ceux qui acceptent de renoncer à la violence. De même, un dialogue régulier doit être mené par le Gouvernement fédéral de transition avec les régions du Puntland et du Somaliland. Enfin, à moins d'un an de la fin de la période transitoire, il est temps pour le Gouvernement fédéral de transition de convaincre qu'il est en mesure d'offrir des services de base à la population : les soins, l'enseignement, la justice et la sécurité. Dans

l'ensemble de ces domaines, les besoins restent considérables.

Les Nations Unies accompagnent actuellement les efforts du Gouvernement fédéral de transition. Elles peuvent toutefois aussi s'adapter pour rendre leur action plus efficace. L'ONU conduit actuellement en Somalie des actions diverses et complémentaires, qu'elles soient politiques, logistiques, humanitaires ou de développement, au travers de 25 organes différents. Comme le propose le Secrétaire général, nous soutenons une intégration accrue de ces différentes actions sous l'autorité directe du Représentant spécial afin qu'elles puissent être plus cohérentes. Nous examinerons avec attention les propositions concrètes du Secrétaire général sur cette question. Les premières mesures de coordination, notamment la mise en place du groupe de haut niveau qui réunit le Représentant spécial, le Coordonnateur humanitaire et le Directeur du Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM, sont un premier pas, mais il faut aller plus loin car il en va de notre crédibilité.

Nous encourageons également, dès que cela sera possible, et notamment dès que la situation sécuritaire le permettra, l'implantation d'un bureau des Nations Unies à Mogadiscio afin de marquer la continuité et l'implication de l'ONU en Somalie. À cet égard, nous encourageons vivement le Représentant spécial du Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour assurer cette présence des Nations Unies en Somalie, comme le Secrétaire général le lui a demandé.

S'agissant enfin de la piraterie, il nous faut chercher, comme nous en convenons tous, à trouver des solutions à terre. Il nous faut aussi poursuivre nos actions en mer. Le débat qui s'est tenu le 25 août dernier a permis d'examiner les options proposées par le Secrétaire général pour le traitement judiciaire et pénitentiaire des pirates arrêtés. Les recommandations du Conseiller spécial du Secrétaire général en charge de ces questions, M. Jack Lang, devront à cet égard permettre de trouver une solution à la fois efficace et équitable, pour les États de la région comme pour les États engagés en mer.

Les mois à venir seront déterminants pour la Somalie alors que la période de transition touche à sa fin. Je voudrais dans ce contexte assurer M. Mahiga du soutien et de la confiance de la France pour la mission complexe qu'il entreprend.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire

général pour la Somalie, l'Ambassadeur Augustine Mahiga, pour les informations précieuses qu'il nous a fournies et nous lui souhaitons la bienvenue au Conseil. Nous souhaitons également la bienvenue au Ministre kényan des affaires étrangères, M. Moses Wetangula, et au Représentant permanent de la Somalie, l'Ambassadeur Elmi Ahmed Duale, que nous avons écouté attentivement.

La nomination récente et bienvenue de l'Ambassadeur Mahiga en tant que Représentant spécial pour la Somalie et Chef du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie offre une occasion d'affiner l'approche de l'ONU à l'égard de la Somalie et de réviser la stratégie à suivre, compte tenu des menaces quotidiennes à la sécurité du pays et de la nécessité absolue de protéger la vie et les conditions de vie élémentaires de la population.

Il est clair que l'instabilité prolongée en Somalie représente actuellement une menace pour la paix et la sécurité dans toute la région. Nous condamnons à nouveau fermement les actes de violence commis à Kampala en juillet dernier et les attaques aveugles constantes commises en Somalie par des groupes extrémistes rebelles, y compris contre les installations des Nations Unies. Il est inacceptable que des organismes tels que l'UNICEF ou le Programme alimentaire mondial soient victimes d'attaques directes visant à entraver leurs activités.

Nous réaffirmons notre gratitude aux pays fournisseurs de contingents à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), l'Ouganda et le Burundi, et à leur engagement constant en faveur de la paix. Il est impératif que tous les pays concernés appuient le processus de paix et participent positivement à l'instauration de la stabilité en Somalie et dans toute la région.

Nous nous félicitons de la décision de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de l'Union africaine de déployer 2 000 soldats en vue de compléter les effectifs de la Mission, et de l'appui des États-Unis à cette fin. Nous espérons que l'augmentation des effectifs de l'AMISOM permettra d'améliorer les conditions de sécurité à Mogadiscio pour un déploiement sûr de la présence de l'Organisation sur le terrain, en accord avec l'approche progressive que le Conseil vient d'appuyer. Nous saluons les efforts entrepris pour parvenir à l'intégration de la présence de l'ONU en Somalie comme élément fondamental d'une approche

coordonnée et cohérente pour faire face aux problèmes du pays.

Concernant le processus politique, ma délégation se joint à l'appel lancé par le Secrétaire général au Gouvernement fédéral de transition pour qu'il résolve les différends politiques et de restructuration auxquels il est confronté, et que le processus d'adoption de la constitution s'accélère avant la fin de la période de transition, en août 2011. L'unité politique du Gouvernement est indispensable pour garantir la sécurité de ses autorités et renforcer sa crédibilité et sa légitimité dans le pays, mais aussi à l'étranger. De même, il importe de s'appuyer sur les avancées obtenues en matière de renforcement du secteur de la sécurité, notamment la création de structures militaires et policières.

Nous saluons l'appui de l'Ouganda, de Djibouti et de l'Éthiopie à la formation d'officiers, et nous rappelons combien il importe que l'appui du Conseil et de la communauté internationale se concentre sur la consolidation des institutions somaliennes, conformément à leurs priorités propres.

Le Mexique déplore l'intensification de la violence par les groupes insurgés, qui touche directement les civils somaliens, en particulier les groupes les plus vulnérables, tels que les femmes, les enfants et les réfugiés. Nous réitérons notre appel en faveur du plein respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme, et nous engageons les parties à cesser immédiatement leurs attaques, à éviter les situations qui portent atteinte sans discrimination à la population civile, et à permettre l'accès et la distribution de l'aide humanitaire. Par ailleurs, vu le recrutement permanent et l'emploi d'enfants soldats dans le conflit, nous appelons toutes les parties à libérer les enfants qui se trouvent encore dans leurs rangs, et qui, nous le rappelons, jouissent d'une protection spéciale conformément aux normes et principes du droit international. Nous appuyons la décision du Président Sharif d'ordonner des enquêtes sur la présence d'enfants dans les forces armées du Gouvernement fédéral de transition, et il nous semble indispensable que l'ONU aide les autorités gouvernementales à concevoir un plan d'action pour la démobilisation des enfants et leur réintégration dans les communautés. Nous attendons avec intérêt le rapport que le Secrétaire général prépare sur cette question pour le Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés.

Il est nécessaire qu'au vu de la violence aveugle perpétrée en Somalie, l'on rappelle aux principaux auteurs la responsabilité pénale internationale qu'ils encourent pour des actes comme ceux que nous observons chaque jour dans ce pays.

Dans le cadre du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, ma délégation réaffirme sa conviction que l'embargo sur les armes et le régime de sanctions ciblées, utilisés de manière cohérente et progressive, constituent un instrument précieux dont peut bénéficier le processus de paix dans son ensemble, grâce à la pleine coopération de la communauté internationale. Nous nous félicitons des rapports que nous avons reçus de la part des Membres de l'Organisation en application des résolutions 1844 (2008) et 1907 (2009), ainsi que de leur attachement aux travaux du Comité, compte tenu de la relation délicate entre son action et les activités d'aide humanitaire dans le pays.

Enfin, nous sommes persuadés que la prochaine réunion de haut niveau sur la Somalie, organisée le 23 septembre prochain par le Secrétaire général, sera une occasion importante de réaffirmer l'engagement de l'Organisation en faveur de la paix et de la sécurité en Somalie, compte tenu des importantes observations formulées aujourd'hui par le Ministre des affaires étrangères du Kenya. La solution se trouve en Somalie même, accompagnée d'un appui international nécessitant une approche cohérente assortie d'une vision stratégique à long terme.

M^{me} Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : C'est un véritable plaisir d'accueillir l'Ambassadeur Mahiga au Conseil de sécurité, et d'écouter son tout premier exposé en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie. Je voudrais le féliciter de sa nomination et lui souhaiter plein succès dans sa nouvelle fonction. Nous profitons de cette occasion pour lui offrir notre appui le plus total.

Je souhaite également la bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Kenya, dont la communication fut non seulement très franche, mais aussi très convaincante. Je remercie le Représentant permanent de la Somalie de sa déclaration fort lucide.

L'exposé que nous avons entendu aujourd'hui dépeint une fois de plus un tableau mitigé de la Somalie. Il s'agit d'une description pleine d'espoir mais aussi pleine d'appréhension. Du côté positif, nous notons avec satisfaction qu'en dépit des tensions qui

existent au sein des Institutions fédérales de transition, un élan considérable a été insufflé grâce, notamment, aux réunions de haut niveau de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, au sommet de l'Union africaine à Kampala, à la nomination d'un nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, et aux séances d'information conjointes tenues il y a trois jours avec la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM.

La formation d'un nouveau cabinet par le Premier Ministre Omar Abdirashid Ali Sharmarke, qui comprend des membres de l'Ahlu Sunnah Wal Jama'a, montre la capacité du Gouvernement à répondre à des intérêts différents. Nous pensons que cet élan pourrait être correctement utilisé afin de susciter une action plus vaste sur le terrain, dont bénéficierait le peuple somalien.

Il ne saurait y avoir de paix durable en Somalie tant que, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport, l'insécurité et l'instabilité entre les insurgés et les forces gouvernementales continueront de nuire à la population civile à Mogadiscio. L'attaque terroriste perpétrée contre l'hôtel Muna pendant le mois du ramadan, qui a tué 70 personnes, était à la fois lâche et méprisable. Nous condamnons aussi bien l'attaque que ses auteurs. Nous pensons que lorsque toutes les parties s'engagent dans le sens de la paix et prennent des mesures concrètes pour la consolider, le changement tant attendu s'installera dans le pays. À cet égard, le Nigéria se félicite des recommandations du Secrétaire général et estime que, si elles sont appliquées, elles auront une incidence significative en Somalie. La responsabilité de réaliser des progrès et d'obtenir des résultats en Somalie incombe à tous les principaux acteurs, à savoir le peuple somalien, l'AMISOM, le Conseil de sécurité et tous les partenaires concernés.

En ce qui concerne l'AMISOM, l'exposé a indiqué clairement que la Mission était sur la bonne voie et que, dans une large mesure, ses stratégies actuelles ont été utiles pour relever les défis auxquels la Somalie est confrontée. Il est en effet difficile de s'imaginer quelle serait la situation de la Somalie sans la présence de l'AMISOM. Étant donné le rôle louable joué par l'AMISOM, il conviendrait de déployer des efforts concertés pour lui apporter un appui à la hauteur de ses mandats opérationnels. Déployer des troupes sans leur donner l'appui nécessaire, surtout quand cela est possible, est le meilleur moyen

d'échouer. Par conséquent, il est temps de revoir notre stratégie d'appui.

Nous voudrions souligner la nécessité de verser aux forces de l'AMISOM une solde de même montant qu'aux Casques bleus des Nations Unies. Par ailleurs, les pays fournisseurs de contingents devraient être remboursés rapidement pour le matériel appartenant à leurs contingents. Ces pays font d'énormes sacrifices pour déployer leurs troupes et leur matériel dans un environnement difficile. Le Conseil devrait trouver les moyens d'encourager les pays comme la Guinée et Djibouti qui prévoient de déployer leurs troupes en Somalie. À cet égard, nous demandons instamment aux donateurs qui s'opposent à ce que leurs contributions soient utilisées pour couvrir des dépenses relatives à la composante militaire de l'AMISOM d'annuler ces conditions, afin que des fonds puissent être libérés pour rembourser les pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM. Nous nous félicitons en particulier de la recommandation faite par le Secrétaire général, à savoir que pour combler le déficit en ressources, le dispositif d'appui à la Mission devrait être identique à celui qui est prévu pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous souscrivons également à la recommandation d'assurer une parité entre les taux de remboursement applicables aux membres des contingents de l'AMISOM et aux membres des contingents des Nations Unies.

Le Nigéria réaffirme son appui au Gouvernement fédéral de transition et salue les progrès réalisés par celui-ci, malgré les difficultés et les conflits internes auxquels il fait face. Le Gouvernement fédéral de transition a besoin d'un appui large et global pour mener à bien des tâches essentielles dans cette période de transition, lutter contre la piraterie et la rébellion, engager le dialogue politique et promouvoir la réconciliation nationale et, bien entendu, étendre son autorité dans tout le pays, en commençant par Mogadiscio. Le Gouvernement a également besoin d'appui pour pouvoir lancer un dialogue véritable et des consultations viables. Sans un appui adéquat, le Gouvernement fédéral de transition ne sera pas en mesure d'exécuter son programme de transition et les extrémistes se sentiront encouragés à poursuivre leurs attaques contre le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM.

Les attentats ignobles perpétrés le 11 juillet à Kampala par des agents d'Al-Shabab nous rappellent tragiquement que la situation en Somalie peut déborder facilement sur l'ensemble de la région, avec de

terribles conséquences. Cette situation prouve la nécessité d'apporter un appui concerté et résolu au Gouvernement fédéral de transition, dont le principal objectif serait de stabiliser la sécurité en renforçant la formation des membres de la Force de police somalienne et des forces de sécurité nationales, en les équipant et en leur assurant des moyens de subsistance. Ceci ne sera possible que si des efforts sont déployés pour mobiliser des ressources en vue d'aider la Somalie. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport (S/2010/447), l'ONU ne dispose pas de moyens suffisants pour rémunérer les policiers et fonctionnaires et rembourser les États qui fournissent des contingents à la Mission. Il va sans dire que pour relever les défis somaliens, on doit pouvoir faire appel aux compétences et à l'efficacité d'un système des Nations Unies intégré. Par conséquent, nous soulignons la nécessité d'une intégration du système des Nations Unies en Somalie.

Le Nigéria se félicite du partenariat vigoureux et continu entre l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies en Somalie. En effet, nous avons tous une dette de gratitude envers les vaillants hommes et femmes des forces militaires burundaises et ougandaises pour leurs efforts et leur engagement en faveur de la cause de la paix en Somalie. Nous saisissons aussi cette occasion pour saluer le dévouement du personnel des organisations internationales humanitaires et de secours dans ce pays.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahiga, de son exposé détaillé et lui souhaiter plein succès dans ses activités en faveur de la paix et de la stabilité en Somalie. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Kenya et le remercier de sa contribution précieuse, et souligner l'importance de la déclaration faite par le Représentant permanent de la Somalie.

Nous appuyons le processus de Djibouti en Somalie et soulignons la nécessité de définir une stratégie globale face à la situation qui règne dans le pays, visant à instaurer une paix qui ne tienne pas seulement compte des questions de sécurité mais aussi du développement économique du pays et de la promotion de ses institutions.

Le Liban condamne les actes de piraterie et de vol à main armée commis au large des côtes

somaliennes, qui constituent une menace pour la navigation et le commerce international et un obstacle pour la fourniture de l'assistance humanitaire. Le Liban soutient que nous attaquer aux causes profondes de la piraterie nous permettra d'étendre notre action à l'intérieur de la Somalie, ce qui exigera de renforcer les capacités du Gouvernement fédéral de transition et de ses forces armées et de l'aider à fournir des emplois aux Somaliens.

Après avoir examiné le rapport du Secrétaire général (S/2010/447), nous voudrions souligner les points suivants. En ce qui concerne le processus politique, nous nous félicitons du travail accompli par les institutions somaliennes dans certains domaines, en dépit de leurs capacités limitées. Ici, nous tenons à mentionner en particulier la rédaction d'un projet de constitution, qui devrait être achevée d'ici à décembre 2010. Nous appelons le Gouvernement fédéral de transition à régler ses conflits internes, honorer ses engagements, remplir ses principales tâches et améliorer la fourniture des services de base aux populations.

Sur le plan de la sécurité, nous sommes profondément préoccupés par les actes de violence et les attaques répétées dirigés contre le Gouvernement par les insurgés, qui se soldent par la mort de nombreux innocents. Ces attaques démontrent la nécessité d'appuyer sans tarder les forces armées somaliennes, d'étendre l'autorité de l'État et de réinsérer les membres des groupes armés qui désertent. Nous appelons les donateurs à renforcer l'appui offert aux forces de sécurité somaliennes et à contribuer au paiement de leurs soldes, ce qui permettra, comme le reconnaît le Secrétaire général dans son rapport, de lutter contre les dangers de l'extrémisme, et surtout contre la menace que constitue le mouvement Al-Shahab, non seulement pour les Somaliens, mais aussi pour les musulmans et le reste du monde.

S'agissant de la situation humanitaire, nous sommes profondément préoccupés par le recrutement d'enfants par toutes les parties et par les informations faisant état d'expulsions de déplacés en Somalie et de l'augmentation des cas de violence sexuelle commis contre eux, notamment au Somaliland. Par ailleurs, nous condamnons les menaces constantes contre les journalistes et les travailleurs humanitaires. À cet égard, nous déplorons que le Programme alimentaire mondial n'ait pas été en mesure de livrer l'aide humanitaire dans les zones sous contrôle d'Al-Shabab, ce qui a créé un sentiment de marginalisation chez les

populations locales et a conduit, sans qu'on l'ait voulu, à une apparente politisation de l'aide humanitaire.

Concernant la présence internationale en Somalie, nous soulignons la nécessité d'améliorer la coordination entre les organismes des Nations Unies sur le terrain, d'accélérer la mise en œuvre des mesures échelonnées visant à renforcer la présence des Nations Unies et, pour le Conseil de sécurité, d'envoyer un message d'appui au processus de Djibouti en Somalie.

En l'absence de forces internationales de maintien de la paix en Somalie, nous demandons aux donateurs d'augmenter le montant de leurs contributions afin de couvrir les coûts de la Mission de l'Union africaine. Nous saluons l'Union africaine, en particulier l'Ouganda et le Burundi, pour ses efforts en faveur de la paix en Somalie. Nous félicitons également les États-Unis d'Amérique d'avoir annoncé leur disposition à faciliter le déploiement de 2 000 soldats supplémentaires, décidé par l'Union africaine pour renforcer les effectifs de l'AMISOM.

Nous appelons à une plus grande coopération avec les organisations régionales afin de tirer parti de leurs atouts particuliers, notamment de leur compréhension profonde des conflits dans leur région et de leur expérience locale. L'Union africaine, après l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), a demandé l'élaboration d'un nouveau plan d'appui à l'AMISOM qui lui permettrait de mieux aider l'État à accroître son autorité dans l'ensemble du territoire somalien.

Allons-nous laisser cet appel lancé par l'Union africaine sans réponse? Ne devons-nous pas les aider et appuyer l'idée défendue par le Secrétaire général selon laquelle l'assistance fournie à l'AMISOM doit correspondre à celle apportée à d'autres opérations de maintien de la paix? Ne devons-nous pas également prendre des mesures rapides pour garantir l'égalité de traitement en ce qui concerne les taux de remboursement appliqués aux effectifs affectés à l'AMISOM et à ceux dépendant de l'ONU?

Nous sommes convaincus que le coût de l'investissement actuel dans la sécurité et la stabilité de la Somalie réalisé dans le cadre du processus de paix de Djibouti et des institutions fédérales de transition reste bien inférieur aux risques de voir la Somalie tomber dans une situation totalement chaotique, sans gouvernement efficace et avec un coût humain qui ne peut être compensé.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Mahiga, de l'exposé complet qu'il a présenté ce matin au Conseil et je le félicite pour sa nomination. Je lui sais également gré de l'enthousiasme et du dynamisme dont il fait preuve dès le début de son mandat. Il bénéficie de l'appui incontestable de l'Ouganda.

Je tiens également à souhaiter la bienvenue au Ministre kényan des affaires étrangères, M. Wetangula, et à le remercier de sa déclaration réaliste sur la situation en Somalie. Je remercie aussi le Représentant permanent de la Somalie pour sa déclaration utile.

Je souscris pleinement aux vues du Ministre kényan des affaires étrangères et du Représentant permanent du Nigéria, qui préconisent un traitement équitable des soldats de la paix déployés en Somalie, semblable à celui accordé aux agents du maintien de la paix déployés dans d'autres régions du monde. De fait, ces soldats de la paix, qui travaillent dans les conditions les plus pénibles, bénéficient du degré d'attention le plus faible et sont mal considérés par la communauté internationale. Nous devons donc faire plus.

L'Ouganda réitère son appui au processus de paix de Djibouti, qui constitue la meilleure solution pour une paix durable en Somalie. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition pour faire avancer le processus politique dans ce pays. Sa détermination sans faille à établir le contact avec des groupes d'opposition dans le but de parvenir à une paix durable ainsi que les efforts qu'il ne cesse de déployer à cette fin sont encourageants. Nous appelons donc toutes les parties somaliennes à participer à ce processus politique.

La situation en matière de sécurité demeure fragile en Somalie. Durant le mois sacré du ramadan, plutôt que d'observer les préceptes de l'Islam – qui préconisent, entre autres, la paix et la générosité durant cette période de jeûne –, Al-Shabab et d'autres groupes extrémistes ont déclenché une offensive visant à renverser le Gouvernement fédéral de transition. En outre, ils ont lancé ces attaques, comme ils le font toujours, à partir de zones habitées par des civils et de lieux tels que des marchés et des hôpitaux. Les Somaliens sont à la merci des idées extrémistes d'Al-Shabab, qui entrave l'acheminement de fournitures humanitaires aux personnes qui en ont besoin et

commet des violations flagrantes des droits de l'homme.

Les attaques menées récemment contre les forces du Gouvernement fédéral de transition et de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) ainsi que l'utilisation d'installations civiles pour mener ces attaques ont causé la mort de dizaines de personnes et fait un nombre encore plus élevé de blessés. La responsabilité des souffrances constantes et des pertes humaines subies par la population somalienne et nos soldats de la paix incombe donc entièrement à Al-Shabab et à ses alliés et protecteurs.

La récente attaque lancée par des groupes armés d'opposition démontre clairement qu'ils continuent de bénéficier de différentes formes d'appui de la part de leurs protecteurs. En outre, nous sommes préoccupés par le nombre élevé de combattants étrangers qui se rendent en Somalie. Les activités et les méthodes d'Al-Shabab ressemblent de plus en plus à celles d'Al-Qaïda, par leur nature et par les objectifs visés. Il est par conséquent urgent de renforcer la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité concernant les auteurs de troubles et les groupes terroristes.

Le conflit qui perdure et la dégradation de la situation en matière de sécurité ont entraîné une détérioration de la situation humanitaire et le déplacement d'un nombre accru de personnes et nuisent à l'acheminement de l'aide humanitaire dans le pays. Nous rendons hommage aux organismes et agents humanitaires qui continuent de travailler en Somalie dans des conditions très difficiles, et nous demandons à la communauté internationale de redoubler d'efforts et d'apporter un appui supplémentaire à ces organismes.

La responsabilité principale du maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Somalie revient en dernier ressort au Gouvernement fédéral de transition et au peuple somalien. Néanmoins, en l'absence d'institutions publiques efficaces et opérationnelles, il sera très difficile de relever ce défi. Nous appelons la communauté internationale à appuyer le rétablissement des institutions publiques en Somalie, en particulier dans les secteurs de la sécurité et de la justice. Aider le Gouvernement à améliorer son fonctionnement renforcera son autorité et sa légitimité.

Sans une communauté de vues au sein du Gouvernement fédéral de transition, l'appui apporté par la communauté internationale à la population somalienne ne sera d'aucune utilité. Nous demandons donc au Gouvernement fédéral de transition et aux

autres institutions de transition de coopérer afin de régler les problèmes auxquels le pays est confronté. Nous saluons les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Mahiga, en vue d'encourager la cohésion et l'entente au sein du Gouvernement fédéral de transition. L'action menée par le Représentant spécial doit également permettre de promouvoir la cohésion entre les organismes des Nations Unies et la communauté internationale afin qu'ils puissent concentrer leurs efforts sur une action coordonnée.

Au cours du sommet de l'Union africaine, tenu récemment à Kampala, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur volonté d'aider le peuple somalien à atteindre leur objectif de paix et de stabilité. Nous demandons donc à la communauté internationale d'aider l'AMISOM à s'acquitter de son mandat avec efficacité. Il existe actuellement un créneau en Somalie pour poser les fondations de la paix et de la stabilité, et nous ne pouvons pas nous permettre de le manquer.

Enfin, nous saluons l'organisation par le Secrétaire général du mini-sommet sur la Somalie qui se tiendra le 23 septembre, c'est-à-dire la semaine prochaine. Ce sommet devrait aider à mobiliser davantage la communauté internationale afin d'appuyer les efforts et les actions visant à stabiliser la Somalie.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général d'avoir présenté le rapport sur la situation en Somalie (S/2010/447). Nous sommes heureux d'accueillir M. Augustine Mahiga à son nouveau poste. Nous lui souhaitons plein succès et lui promettons notre soutien. C'est avec attention et intérêt que nous avons écouté les déclarations du Ministre kényan des affaires étrangères et du représentant de la Somalie.

Globalement, nous souscrivons aux évaluations présentées dans le rapport du Secrétaire général. Nous sommes bouleversés par les récentes explosions de violence à Mogadiscio, lesquelles ont aggravé la situation déjà instable dans le pays. Les extrémistes essaient toujours d'attaquer les positions des forces du Gouvernement et de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), ce qui fait vraiment obstacle aux actions du Gouvernement fédéral de transition visant à mettre en place une autorité réelle dans le pays. De ce fait, la population civile et les personnels des Nations Unies et des organisations humanitaires restent

menacés, ce qui provoque de grandes inquiétudes et intensifie la crise humanitaire en Somalie. Dans ces conditions, il est très important de mettre fin à l'appui extérieur dont bénéficient les extrémistes en Somalie, surtout en respectant strictement les résolutions du Conseil de sécurité.

Nous nous associons à l'appel du Secrétaire général à la communauté internationale pour qu'elle accélère ses efforts afin d'aider le Gouvernement fédéral de transition, notamment dans le domaine de la sécurité. Sans aucun doute, dans un tel contexte, il est particulièrement important d'assurer l'unité et la solidarité des structures fédérales de transition capables de gagner la confiance des Somaliens. Le Gouvernement doit poursuivre ses efforts pour élargir sa base au sein de la société.

Aujourd'hui, le seul facteur crédible de stabilisation dans le pays est l'AMISOM. Il est essentiel de veiller à ce qu'elle dispose aussi vite que possible de tout le personnel nécessaire et du soutien logistique requis. Nous prenons note des propositions pertinentes du Secrétariat de l'ONU, qui ont besoin d'être précisées. L'approche échelonnée visant à élargir la présence des Nations Unies dans le pays nous semble justifiée, et sa mise en œuvre doit se poursuivre en fonction de la dynamique de la situation militaire et politique. Nous appuyons la volonté de nouer des contacts plus étroits entre les organismes des Nations Unies, le Gouvernement fédéral de transition et les autres principales parties somaliennes. Il est important de renforcer l'action de coordination des organismes des Nations Unies, notamment s'agissant de mettre en place des programmes et opérations conjoints.

Le problème de la piraterie reste pressant et toute solution à long terme dépendra des perspectives d'avancement du processus politique et de reconstruction de la Somalie. Il est clair que le manque d'efficacité des initiatives internationales de lutte contre la piraterie s'explique en grande partie par le mécanisme actuel de responsabilisation des pirates, qui n'est pas satisfaisant. Nous devons créer les organes judiciaires adéquats, en particulier à l'échelle régionale. Cependant, la recherche de nouvelles opportunités de lutte contre la piraterie doit explorer d'autres avenues. En particulier, nous estimons que la poursuite des principaux acteurs de la piraterie gagnerait en efficacité s'ils étaient placés sur les listes de sanctions du Conseil.

La Russie continuera d'appuyer les efforts du Président de la Somalie et du Gouvernement fédéral de transition pour que le pays retrouve une paix durable et réalise la réconciliation nationale, sur la base de l'Accord de Djibouti, dans le souci de renforcer la sécurité et la stabilité dans toute la région.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, M. Augustine Mahiga, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2010/447), ainsi que de son exposé détaillé ce matin.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Kenya, S. E. M. Moses Wetangula. Je tiens par ailleurs à remercier l'Ambassadeur de la Somalie pour sa déclaration.

La Bosnie-Herzégovine condamne très fermement les attentats-suicides récemment perpétrés en Somalie et exprime toutes ses condoléances aux familles des victimes. Nous présentons également de nouveau nos condoléances aux familles des victimes des attentats commis le 11 juillet à Kampala. Ces incidents tragiques nous rappellent une fois encore que la situation sécuritaire en Somalie est fragile, ce qui reste pour nous une source de préoccupation majeure, et qu'elle affecte toute la région.

La Bosnie-Herzégovine renouvelle son plein appui au Gouvernement fédéral de transition et au processus de Djibouti, qui constitue le seul cadre légitime et viable pour instaurer une paix durable en Somalie. La fin de la période de transition approche et il est important que toutes les parties prenantes dans le pays affichent, par leur unité, leur attachement total à la mise en œuvre de tâches primordiales durant cette période. Cette tâche nécessite que les institutions somaliennes veillent à ce que la période de transition ne soit pas prolongée, afin de justifier la confiance et les efforts du peuple somalien et de la communauté internationale.

Nous appelons le Gouvernement fédéral de transition à redoubler d'efforts, notamment en ce qui concerne la réconciliation politique et les prises de contact, le processus d'élaboration de la constitution, la sécurité, la stabilité et la fourniture de services. Nous exhortons tous les groupes qui n'ont pas rejoint le processus de Djibouti à le faire aussi vite que possible. La communauté internationale a montré sa détermination à aider le peuple somalien à restaurer la paix et la stabilité à long terme dans le pays. Nous

faisons le vœu que ces efforts se poursuivent et nous appelons de nouveau la communauté internationale et les partenaires de la Somalie à apporter un appui urgent, tant militaire que financier, ainsi qu'à fournir les autres ressources nécessaires au Gouvernement fédéral de transition.

La Bosnie-Herzégovine reste préoccupée de la situation humanitaire dans le pays. Si la saison des pluies a amélioré la sécurité alimentaire, une bonne partie de la population est toujours tributaire de l'aide alimentaire. Malheureusement, la livraison de cette assistance nécessaire se heurte encore à des obstacles dans certaines parties du pays.

Nous nous préoccupons beaucoup du recrutement et de l'utilisation des enfants dans ce conflit, ainsi que de rapports faisant état d'enfants blessés ou tués. Nous exhortons donc toutes les parties au conflit à respecter rigoureusement le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, afin de protéger la population civile.

Une fois encore, la Bosnie-Herzégovine voudrait féliciter l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et, tout particulièrement, les troupes de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour leurs efforts inlassables visant à stabiliser la situation en Somalie, et ce malgré l'environnement extrêmement difficile dans lequel les troupes de l'AMISOM opèrent. Nous appelons donc la communauté internationale à continuer d'aider l'AMISOM à exécuter pleinement son mandat. Nous saluons les efforts du Comité mixte de sécurité pour coordonner les initiatives de développement du secteur sécuritaire. Il est essentiel de renforcer les processus des forces de police et des forces de sécurité nationale somaliennes pour établir la paix et la stabilité dans le pays. Je tiens donc à souligner à quel point la coopération et l'assistance accordées par la communauté internationale au Gouvernement fédéral de transition sont cruciales, et à ajouter que chaque ressource doit servir à créer les conditions politiques et sécuritaires nécessaires pour la réussite de la transition d'ici à 2011.

La Bosnie-Herzégovine reconnaît l'importance du Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM et de ses efforts pour apporter un appui logistique à l'AMISOM, et salue le travail acharné du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, de l'équipe de pays des Nations Unies et de toutes les autres organisations humanitaires.

Enfin, en ce qui concerne la question de la piraterie au large des côtes somaliennes, nous sommes aussi d'avis qu'elle constitue une menace envers la paix et la sécurité non seulement de la région, mais également du monde entier. Nous réaffirmons notre position selon laquelle une solution à long terme nécessite de combattre les causes fondamentales de la piraterie, en restaurant la stabilité et l'état de droit en Somalie.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur la question de la Somalie. Je tiens également à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahiga, pour son exposé. Je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Kenya et au Représentant permanent de la Somalie et les remercie de leurs déclarations.

Ces derniers temps, la communauté internationale a continué de chercher une solution en Somalie. Le Gouvernement fédéral de transition somalien a fermement repoussé les attaques lancées par les forces armées d'opposition. L'équipement et la formation des forces de sécurité somaliennes se poursuivent à un rythme soutenu. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a été renforcée. Par ailleurs, la coopération internationale dans la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes a continué de progresser. Néanmoins, la situation sur le plan de la sécurité en Somalie ne s'est pas encore visiblement améliorée. La crise humanitaire s'est exacerbée et les actes de piraterie se poursuivent sans répit. La question de la Somalie continue de poser un grave défi à la paix et à la sécurité dans la corne de l'Afrique et pour le monde entier.

Le règlement des différends politiques internes et la mise en place d'un Gouvernement central efficace sont des conditions préalables importantes qui permettront à la communauté internationale de jouer un rôle efficace. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2010/447), la période considérée a été marquée par des tensions au sein du Gouvernement fédéral de transition. Il faut rapidement remédier à la situation. La Chine appuie l'Accord de Djibouti. Nous espérons que le Gouvernement fédéral de transition mettra un terme à ses querelles intestines et s'efforcera de renforcer son rôle qui est de rassembler les diverses forces politiques en Somalie. Nous espérons sincèrement que les diverses factions politiques somaliennes placeront l'intérêt de leur pays

et de leur peuple avant toute autre considération et participeront aux processus de réconciliation politique et de négociation.

Nous demandons à toutes les parties concernées, y compris les pays de la région, de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Somalie et d'appuyer le Gouvernement fédéral de transition pour lui permettre de réaliser rapidement des progrès notables dans le processus de réconciliation politique en Somalie.

Nous condamnons les attaques lancées contre le Gouvernement fédéral de transition, le peuple somalien et l'AMISOM. Nous apprécions à sa juste valeur la contribution des forces de sécurité somaliennes et de l'AMISOM à l'amélioration des conditions de sécurité en Somalie. À l'heure actuelle, les forces de sécurité somaliennes et l'AMISOM connaissent de graves déficits de financement. La Chine demande donc à la communauté internationale de s'employer à fournir une telle assistance. La Chine appuie le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie lorsque les conditions seront réunies.

La récente Conférence d'Istanbul sur la Somalie a montré que la communauté internationale comprend mieux la gravité de la question somalienne. Les contributions et les efforts acharnés de l'Union africaine pour trouver une solution au problème sont tout à fait louables. Nous demandons à l'ONU de mobiliser des ressources supplémentaires par divers moyens et d'apporter davantage d'aide pratique à l'AMISOM. Nous espérons que les pays honoreront en temps voulu leur engagement d'aider la Somalie.

Deux décennies de guerre et de conflit en Somalie ont gravement porté atteinte à la cause de la paix en Afrique. La communauté internationale doit prendre de toute urgence des mesures efficaces pour régler progressivement la question de la Somalie. À cet égard, le Conseil de sécurité doit faire preuve d'un plus grand sens des responsabilités et d'une plus grande détermination.

L'Union africaine a proclamé l'année 2010 Année de la paix et de la sécurité en Afrique. Les pays africains s'efforcent inlassablement de régler tous les problèmes sensibles en Afrique et ils espèrent vivement que la communauté internationale, en particulier l'ONU, jouera un rôle important dans la recherche d'une solution en Somalie. Je tiens à réaffirmer ici que, dans l'intérêt de la paix en Afrique, la Chine est prête à contribuer à la recherche d'une solution en Somalie. La

Chine est également prête à coopérer étroitement sur la question avec l'ONU et toutes les parties concernées.

M. Moungara Moussotsi (Gabon) : Je tiens à mon tour à remercier l'Ambassadeur Mahiga, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, de la présentation du rapport du Secrétaire général (S/2010/447) sur les développements intervenus en Somalie dans les domaines politique, sécuritaire, humanitaire et des droits de l'homme. Qu'il me soit aussi permis de saluer la présence parmi nous du Ministre kenyan des affaires étrangères, S. E. M. Moses Wetangula, et de lui savoir gré de la déclaration fort riche d'enseignements qu'il a faite.

Les multiples réunions tenues par le Conseil de sécurité sur cette question de la Somalie, ainsi que d'autres initiatives prises dans ce sens, notamment celle de la Conférence d'Istanbul, témoignent de la prise en compte constante par la communauté internationale du problème somalien. Dans le même sens, ma délégation soutient la tenue ce mois d'un minisommet visant à impliquer davantage l'ONU dans le processus de stabilisation de la Somalie. Les nouvelles options proposées par le Secrétaire général constituent, à notre sens, une bonne base de discussions pour une solution concertée et durable à cette crise.

Notre débat intervient au moment où la Somalie vient d'être le théâtre de violences qui ont regrettamment occasionné de nombreuses pertes en vies humaines, parmi lesquelles figurent, encore une fois, des soldats de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Cette recrudescence des violences nous rappelle la précarité de la situation en matière de sécurité prévalant dans ce pays en proie, depuis de nombreuses années, à de multiples défis.

Comme nous l'avons souligné lors des précédentes réunions sur la même question, la résolution de la crise somalienne doit être envisagée sous le triple angle sécuritaire, institutionnel et humanitaire. L'amélioration de la situation au plan de la sécurité reste liée à la fois au renforcement des capacités de l'AMISOM et des forces de sécurité nationales somaliennes. S'il est vrai que le niveau des effectifs de ces forces a été sensiblement relevé pour atteindre les 8 000 hommes prévus par son mandat, il est toutefois urgent qu'elles puissent bénéficier de moyens financiers, logistiques et techniques additionnels afin de leur permettre de contrer les

attaques militaires souvent orchestrées par les mouvements rebelles.

Cette assistance renforcera également l'autorité du Gouvernement fédéral de transition, surtout à un moment où les milices islamistes passent à l'offensive, comme l'attestent le double attentat de Kampala du 11 juillet 2010 et l'avancée progressive d'Al-Shabab vers Mogadiscio. À cet effet, nous tenons à saluer l'appui logistique déjà fourni par les Nations Unies qui a largement contribué au renforcement des capacités opérationnelles de l'AMISOM, tout comme nous nous félicitons du soutien qu'apporte l'Union européenne dans la formation de 2 000 soldats de l'armée somalienne.

Nous soutenons par ailleurs la recommandation du Secrétaire général visant à aligner le traitement des troupes de l'AMISOM sur celui des soldats de la paix des Nations Unies. Une fois effective, cette mesure contribuera à une plus grande motivation des soldats de la Mission de l'Union africaine sur le théâtre des opérations.

C'est l'occasion de rendre un hommage particulier à l'Ouganda et au Burundi, dont l'engagement en faveur du rétablissement de la paix et de la stabilité en Somalie, au prix d'énormes sacrifices tant humains que matériels, mérite d'être reconnu. Il en est de même d'autres pays, comme la République de Guinée, qui ont annoncé une contribution de troupes à l'AMISOM.

La circulation illicite des armes est un autre volet qui contribue à l'insécurité en Somalie. C'est dans cette optique que ma délégation insiste sur la nécessité de veiller à l'application effective des sanctions imposées par le Conseil, aux termes de ses résolutions 751 (1992) et 1907 (2009).

La stabilité institutionnelle en Somalie passe aussi par le renforcement de l'autorité du Gouvernement fédéral de transition. À cet égard, nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale pour qu'elle fournisse l'aide militaire et financière nécessaire à la consolidation des institutions fédérales de transition. Ma délégation exhorte le Gouvernement fédéral à poursuivre sur la voie de la réconciliation nationale, conformément à l'Accord de Djibouti, socle politique du règlement de la crise somalienne.

L'entrée au Gouvernement de trois membres de l'Ahlu Sunnah Wal Jama'a lors du dernier remaniement,

ainsi que les progrès enregistrés dans l'élaboration d'une nouvelle constitution, sont des étapes importantes vers la réussite de la phase transitoire. Dans le souci de capitaliser ces avancées, ma délégation invite les membres de ce gouvernement à dépasser leurs divergences au profit des intérêts supérieurs de leur pays.

La situation humanitaire demeure, elle aussi, très préoccupante. Nous avons le devoir moral de soutenir et de renforcer l'action et la coopération des travailleurs humanitaires sur le terrain et de veiller au bon acheminement de l'aide alimentaire vers sa destination finale.

La prise en compte par la communauté internationale de la situation globale de ce pays, c'est-à-dire les problèmes de sécurité au sol et la piraterie au large des côtes somaliennes, contribuera à instaurer une paix durable, non seulement dans l'ensemble du pays, mais aussi dans toute la corne de l'Afrique.

Mon pays quant à lui continuera à soutenir l'action de l'AMISOM, l'implication des pays de l'IGAD, ainsi que le rôle du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Augustine Mahiga en sa qualité de nouveau Représentant spécial du Secrétaire général. Nous le remercions pour sa présentation et pour l'engagement dont il a déjà fait montre dans des circonstances extrêmement difficiles. Je voudrais également ajouter que nous avons apprécié l'exposé du Premier Ministre Wetangula et souhaitons souligner le rôle clef que joue le Kenya pour la stabilité de la Somalie lorsqu'il accepte d'accueillir des réfugiés. Ce faisant, il permet à la communauté internationale de mener ses activités, plus particulièrement sur la question de la piraterie. Nous remercions également le Représentant permanent de la Somalie pour sa déclaration.

Je souhaite me joindre aux autres intervenants qui ont condamné les récentes attaques du 9 septembre, ainsi que les violences de ces dernières semaines. L'Autriche exprime toutes ses condoléances aux familles des victimes.

Je souligne que l'Autriche s'associe sans réserve à la déclaration que le représentant de l'Union européenne fera dans le courant de cette réunion, mais je tiens à mentionner quelques points supplémentaires.

L'Autriche souhaite encore une fois confirmer son appui au Gouvernement fédéral de transition et à la poursuite du processus de paix de Djibouti. Nous espérons qu'avec l'appui de la communauté internationale, le Gouvernement fédéral de transition sera en mesure d'assumer ses responsabilités – à savoir renforcer les institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit et s'engager dans le processus de réconciliation – dans l'unité. Comme d'autres l'ont déjà dit, la période de transition prendra fin en août 2011, et d'ici là, nous avons besoin d'une stratégie clairement définie.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les conséquences dévastatrices du conflit sur la population civile et par le non-respect des principes humanitaires. Nous appelons toutes les parties à autoriser l'acheminement de l'aide à ceux qui en ont besoin.

Je voudrais également réitérer notre appréciation pour le dévouement et l'engagement des nombreux travailleurs humanitaires qui acceptent de prendre de très gros risques pour soulager les souffrances de la population civile somalienne. Nous appelons toutes les parties à assurer la protection des civils, en particulier des enfants, conformément au droit des droits de l'homme et au droit international humanitaire.

L'Autriche réitère sa condamnation du recrutement d'enfants par toutes les parties au conflit et demande qu'ils soient démobilisés immédiatement. À cet égard, nous encourageons toutes les parties à coopérer avec le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, qui doit commencer en octobre ses consultations sur la situation en Somalie.

S'agissant du regain d'actes de piraterie, comme d'autres l'ont déjà dit, il importe non seulement de considérer la piraterie comme une menace aux grandes voies internationales de navigation maritime, mais il faut également en examiner les causes profondes et y voir un facteur susceptible d'aggraver la sécurité et la situation humanitaire en Somalie. C'est pourquoi l'Autriche souligne qu'il importe de mener des actions décisives pour mettre un frein à la piraterie dans la région, comme le fait également l'Union européenne par le biais de son opération navale, l'opération Atalante.

Je tiens également à souligner notre attachement et notre appui à l'AMISOM et dire combien nous admirons son importante contribution, ses pays fournisseurs de contingents, l'Ouganda et le Burundi,

le dispositif d'appui de l'ONU à l'AMISOM et l'aide substantielle que l'Union européenne fournit à l'AMISOM – tout ceci permet d'assurer la sécurité et la stabilité du pays.

Nous nous félicitons des progrès réalisés dans l'intégration des opérations des Nations Unies, ce qui permettra également d'assurer que l'Organisation aura une démarche cohérente en Somalie. Il importe de renforcer le rôle de l'ONU en Somalie, plus précisément au niveau de la coordination et de la direction des efforts de la communauté internationale. Nous devrions également avoir pour objectif de créer plus de synergies entre le Gouvernement fédéral de transition et la communauté internationale en Somalie et d'utiliser plus efficacement les mécanismes de coordination déjà établis tels que le Comité de haut niveau et le Comité mixte de sécurité.

Enfin, nous attendons avec intérêt le sommet sur la Somalie que le Secrétaire général doit tenir le 23 septembre. Il sera l'occasion de mettre en relief le ferme appui du Conseil de sécurité et sa volonté de finir les tâches restantes pendant la période de transition et de stabilisation de la situation en Somalie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais faire maintenant une déclaration en ma qualité de représentant de la Turquie.

Nous aussi tenons à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahiga, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2010/447). Nous souhaitons la bienvenue à M. Moses Wetangula, Ministre des affaires étrangères du Kenya, et le remercions pour sa déclaration très instructive. Nous souhaitons également la bienvenue au Représentant permanent de la Somalie, M. Duale.

Comme d'autres l'ont souligné, les défis auxquels nous sommes confrontés en Somalie sont gigantesques. La situation politique et les conditions de sécurité sont critiques. Le terrorisme, l'instabilité et la précarité de la situation humanitaire restent extrêmement préoccupants. Le Gouvernement fédéral de transition a beaucoup de choses à faire. C'est pour cela qu'il faut un gouvernement fort et déterminé et des institutions qui fonctionnent. En conséquence, il faut régler les différends politiques par le dialogue afin que le programme de transition puisse être achevé dans les délais.

Nous saluons le rôle crucial joué par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour

stabiliser la Somalie. Nous remercions les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, en particulier l'Ouganda et le Burundi. Nous nous félicitons également des efforts de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, notamment sa décision de déployer de nouveaux contingents placés sous l'autorité de l'AMISOM.

L'AMISOM doit bénéficier d'un appui plein et entier afin de pouvoir s'acquitter effectivement de son mandat. La Turquie partage l'opinion du Secrétaire général, à savoir que le dispositif d'appui à la Mission devrait être identique à celui qui est prévu pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Par ailleurs, il ne faut pas attendre de l'AMISOM qu'elle assure seule la sécurité. Il est également d'une importance cruciale de renforcer les institutions somaliennes chargées de la sécurité.

Il n'existe pas de solution militaire à la question somalienne, et la seule voie qui mènera à un avenir pacifique passe par le dialogue. Le Gouvernement fédéral de transition, que la Turquie appuie sans réserve, doit continuer à poursuivre énergiquement sa politique d'ouverture à l'égard des groupes d'opposition. Il doit également rallier la sympathie et l'adhésion de la population somalienne afin de minimiser les effets négatifs de la machine de propagande des éléments extrémistes, qui ont leur propre programme.

Nous condamnons avec force les attaques terroristes perpétrées à Kampala et à Mogadiscio. Ne laissons pas les éléments extrémistes se saisir du processus de paix de Djibouti.

La stabilité en Somalie ne peut être consolidée que si les acquis réalisés dans le domaine politique et en matière de sécurité s'appuient sur des activités de reconstruction. À cet égard, la Conférence d'Istanbul sur la Somalie a ouvert de grandes perspectives. Le rôle critique joué par les voisins de la Somalie dans la promotion de la paix, de la sécurité et du développement en Somalie et dans la région est indéniable. En réaffirmant les principes des relations de bon voisinage et en engageant les partenaires de la Somalie à continuer d'appuyer les efforts déployés à cette fin, la Conférence d'Istanbul a également insisté sur ce point.

Pour que le processus de paix somalien progresse, il est indispensable que l'ONU participe activement et joue un rôle moteur. À cet égard, nous saluons la détermination du Représentant spécial du Secrétaire

général, M. Mahiga, et nous le félicitons des efforts inlassables qu'il déploie pour relancer le processus. Notre soutien lui est acquis et nous sommes prêts à travailler et à coopérer avec lui. La présence renforcée des Nations Unies en Somalie nous permettra sans aucun doute d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Nous trouvons encourageant le ferme engagement du Secrétaire général sur la question. Le mini sommet que convoquera le Secrétaire général la semaine prochaine est une initiative qui tombe à point nommé.

Enfin, pour ce qui est de la lutte contre la piraterie, nous suivons avec satisfaction l'action menée à ce jour par le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. La question tient également une place importante dans le programme du Conseil de sécurité, qui a dernièrement débattu de ses aspects juridiques (voir S/PV.6374). Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la piraterie, qui sera présenté en octobre.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tété António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. António : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord, au nom de l'Union africaine, de vous remercier d'avoir organisé la présente séance qui offre à notre organisation l'occasion d'exposer au Conseil, une fois de plus, ce que l'Union africaine observe sur le terrain. Ceci nous permettra également d'exposer les défis que nous rencontrons dans notre appui à la mise en œuvre du processus de paix. La présente séance constitue une claire démonstration de la détermination du Conseil de sécurité à rester pleinement saisi de la question de la situation en Somalie.

Nous saluons le discours prononcé par le Ministre kényan des affaires étrangères et nous saluons le rôle pivot que joue le Kenya dans la région, et surtout le rôle que joue l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en tant que bras régional de l'organisation continentale.

Nous saluons également l'exposé fait par l'Ambassadeur Mahiga, que nous avons reçu hier au Groupe des États d'Afrique. L'exposé qu'il a fait au Groupe des États d'Afrique avec son équipe a laissé le Groupe absolument convaincu du fait que ses efforts doivent nécessairement avoir l'appui non seulement du

Groupe auquel il a rendu visite hier mais de toute la communauté internationale afin que les résultats se voient sur le terrain. Nous connaissons son engagement pour le continent, nous l'avons connu comme collègue à New York et nous pensons qu'on ne pouvait trouver meilleure personne – qui connaisse non seulement les questions, mais également l'Organisation – pour occuper cette place en Somalie. Cependant, M. Mahiga n'est qu'une pièce et, sans notre moteur, cette pièce ne pourra pas fonctionner.

Depuis mai dernier, lorsque le Commissaire Lamamra a fait au Conseil de sécurité le point de la situation en Somalie (voir S/PV.6313), nous avons assisté à un certain nombre d'évolutions positives et moins positives survenues sur le terrain et qui ont eu un impact sur le processus de paix. Je vais parler brièvement de ces développements avant d'accorder mon attention à la manière dont l'Union africaine a abordé ces problèmes et les défis qui y sont liés.

Sur le front politique, tel que l'ont dit d'autres délégations, le processus d'adoption d'une nouvelle constitution rédigée par la Commission fédérale indépendante chargée de la Constitution se poursuit normalement malgré les tensions occasionnées par les divergences au niveau des dirigeants des institutions fédérales de transition. Le Représentant spécial de l'Union africaine pour la Somalie, l'Ambassadeur Boubacar Diarra, le Représentant du Secrétaire général pour la Somalie et le Facilitateur de l'IGAD pour la paix et la réconciliation en Somalie dialoguent avec le Gouvernement fédéral de transition en vue de parvenir à une harmonie et une cohésion plus grandes parmi les institutions fédérales de transition, et ceci pour favoriser l'adoption de mesures plus positives susceptibles de faciliter l'accomplissement des tâches prévues durant la période de transition, qui s'achèvera le 20 août 2011.

La sécurité reste précaire. Les groupes Al-Shabab et Hizbul Islam continuent de lancer des attaques aveugles contre les positions du Gouvernement fédéral de transition et de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) à Mogadiscio et aux alentours, faisant de nombreuses victimes civiles. L'AMISOM reste néanmoins fermement implantée à tous les points stratégiques, y compris à la Villa Somalia, à l'aéroport, au port et au kilomètre 4. Elle a récemment gagné du terrain et légèrement élargi sa zone d'influence en déployant ses forces à de nouveaux points stratégiques dans les districts de Bondere et Abdiaziz à Mogadiscio.

Comme l'ont souligné d'autres délégations, la situation humanitaire continue également à se dégrader à Mogadiscio et dans d'autres parties de la Somalie alors que se poursuivent des combats entre les différents groupes armés. Des milliers de civils sont directement touchés par la violence, qui fait de plus en plus de victimes et de personnes déplacées qui ont besoin d'urgence d'une assistance humanitaire. Les agences humanitaires ont un accès extrêmement limité en raison de l'insécurité généralisée, de l'intimidation, du harcèlement et des attaques perpétrées par les groupes armés, en particulier par Al-Shabab.

Devant ce scénario si compliqué, je voudrais informer le Conseil que la situation en Somalie a reçu la plus haute attention politique, aussi bien au niveau de la région qu'à celui du continent. Comme l'ont souligné les délégations qui m'ont précédé, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Kampala, a réaffirmé à sa clôture son plein soutien au Gouvernement fédéral de transition de la Somalie et condamné fermement les attaques et autres actes de violence perpétrés par Al-Shabab et d'autres groupes terroristes contre le Gouvernement fédéral de transition, contre les populations somaliennes et contre l'AMISOM, ainsi que les attentats perpétrés à Kampala (Ouganda) le 11 juillet. En outre, le Sommet a endossé les décisions contenues dans le communiqué de la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, tenue à Addis-Abeba le 5 juillet 2010, afin de permettre à l'AMISOM d'atteindre le niveau autorisé de ses effectifs de 8 100 hommes. Nous avons entendu ce matin que les réflexions sont en cours pour une révision à la hausse de ces chiffres.

En appliquant le mandat que lui a confié la Conférence des chefs d'État, la Commission a commencé à planifier les nouvelles phases de déploiement de l'AMISOM. Ce processus, y compris l'élaboration de nouvelles directives stratégiques et d'un concept d'opérations pour l'AMISOM, a nécessité des consultations avec les partenaires, y compris les Nations Unies, et sera parachevé sous peu. Les résultats de ce processus seront présentés au Conseil lorsqu'ils auront été entérinés par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Au moment où nous finalisons la planification des nouvelles phases de déploiement de l'AMISOM, je voudrais appeler l'attention sur un certain nombre de

défis auxquels nous nous trouvons déjà confrontés aujourd'hui.

La résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité du 16 janvier 2009 autorisait « d'offrir à l'AMISOM un dispositif d'appui logistique, notamment en matériel et en services » (*par. 10*). Les aspects fonctionnels de ce dispositif d'appui logistique apporté à l'AMISOM, ainsi qu'il est souligné dans la lettre du Secrétaire général (S/2008/804) adressée au Conseil de sécurité, seront financés sur les contributions régulières des États Membres de l'ONU. Les autres mesures d'appui de l'ONU à l'AMISOM, y compris le remboursement du matériel des contingents, sont effectuées à travers le Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM.

Les États Membres apportent des contributions généreuses, et nous les en remercions. Entre-temps, nous pensons qu'il nous faut trouver une solution à certaines conditions imposées par les donateurs, qui interdisent l'utilisation des fonds dans certains domaines critiques. À quelques rares exceptions, ces restrictions, telles que l'ont rappelé certaines délégations, ont largement entravé les dépenses dans les composantes militaires de l'AMISOM. L'AMISOM continue de subir d'importantes restrictions financières qui l'empêchent d'être efficace au plan opérationnel, et qui pourraient décourager de nouveaux fournisseurs de contingents.

Il est donc indispensable que le financement de l'AMISOM soit non seulement suffisant, mais également prévisible et durable; et cela ne peut être garanti que si le budget ordinaire était utilisé pour couvrir tous les éléments clés des opérations de l'AMISOM, y compris les effectifs militaires et le matériel de guerre déployés par les pays fournisseurs de contingents, dans un environnement à la sécurité aussi précaire que celui de la Somalie.

De toute évidence, la situation en Somalie pose une menace à la paix et à la sécurité internationales. La piraterie effrénée et les attentats du 11 juillet 2010 à Kampala, dont beaucoup de délégations ont fait mention, montrent jusqu'où l'insécurité de la Somalie a un profond impact au-delà de ses frontières. Une réponse ferme de la communauté internationale est nécessaire. Les engagements pris par l'Union africaine pour rétablir la paix et la sécurité en Somalie ont besoin d'un soutien international. C'est pourquoi je voudrais exhorter le Conseil de sécurité à envisager d'autoriser toute coopération et collaboration possibles entre l'AMISOM et les opérations de l'ONU en cours

dans la région, en vue d'apporter un soutien en personnel, ainsi qu'un appui logistique aérien et maritime à l'AMISOM.

Je voudrais maintenant parler brièvement du problème des victimes civiles. La communauté humanitaire exprime de plus en plus ses préoccupations devant le nombre élevé de victimes civiles qu'entraînent les combats à Mogadiscio entre les insurgés et les forces gouvernementales. Une certaine presse et certaines organisations ont maintes fois accusé l'AMISOM de pilonnages aveugles sur des zones de Mogadiscio peuplées de civils, en réaction à des attaques provenant des insurgés d'Al-Shabab situés dans les quartiers environnants. Ces accusations sont attisées par la machine de propagande d'Al-Shabab. L'AMISOM, dans ce cas, travaille étroitement avec ses partenaires, y compris le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM, pour mettre au point une stratégie de communication active et adaptée en vue de contrer cette manœuvre. De plus, l'AMISOM et l'équipe de pays des Nations Unies sont convenues en principe de la création d'un groupe de travail pour partager des informations sur la situation des victimes civiles et pour adopter des mesures pratiques en vue de faire face à ces diverses préoccupations.

Pour terminer, qu'il me soit permis de réitérer la détermination de l'Union africaine à assumer sa juste part de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, agissant étroitement avec le Conseil, les États Membres et tous nos partenaires internationaux dans la poursuite et la réalisation de notre objectif commun : une Somalie stable et en paix. Il importe cependant de souligner que l'AMISOM a besoin de ressources suffisantes, prévisibles et durables, comme je l'ai déjà dit. Sans ressources suffisantes et prévisibles, l'AMISOM ne pourra pas garantir les conditions nécessaires en matière de sécurité pour permettre au Gouvernement fédéral de transition d'accomplir les tâches de la transition, y compris le développement des forces de sécurité somaliennes et la création des conditions propices à la stabilité et au développement de la Somalie.

Enfin, je voudrais saluer le discours fait par le représentant de la Somalie. Je voudrais surtout saluer le partenariat que nous développons entre l'Union africaine, l'ONU et l'IGAD. Entre-temps, il faudra bien que nous donnions de la substance à ce partenariat. Nous avons entendu M. Mahiga parler des attentats qui ont eu lieu lors de son déplacement en Somalie, en compagnie de représentants de l'IGAD et de l'Union

africaine. C'est donc dire que nous sommes unis pour le meilleur et pour le pire. Il faudra donc que nous donnions une substance à ce partenariat, et cette substance ne viendra que d'une action ferme du Conseil de sécurité, de tous les États Membres de l'ONU et de tous les partenaires qui œuvrent pour la Somalie, et surtout avec l'aide des Somaliens eux-mêmes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Pedro Serrano, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'ONU.

M. Serrano (*parle en anglais*) : La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association, et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova, s'associent à la présente déclaration.

Je voudrais tout d'abord remercier le Ministre kényan des affaires étrangères et l'Ambassadeur de la Somalie de leurs importantes déclarations. Je souhaite en outre une chaleureuse bienvenue à l'Ambassadeur Mahiga et lui exprime le plein appui de l'Union européenne (UE) dans cette mission cruciale.

L'Union européenne condamne fermement les attaques meurtrières perpétrées par Al-Shabab contre l'aéroport de Mogadiscio le 9 septembre, au cours desquelles plusieurs personnes ont perdu la vie, dont des soldats de la paix de l'Union africaine.

En dépit de tous les efforts entrepris par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et par la communauté internationale, la situation en matière de sécurité demeure fragile en Somalie. Les institutions fédérales de transition rencontrent continuellement de graves difficultés dans l'action qu'elles mènent pour améliorer la sécurité, renforcer le processus politique et intensifier la restauration des institutions, ainsi que pour fournir les services de base au peuple somalien.

La Somalie entre actuellement dans une phase critique, la période de transition culminant dans moins d'un an, en août 2011, alors que l'Accord de Djibouti est loin d'être pleinement mis en œuvre. Il est impératif que le Gouvernement fédéral de transition prenne d'urgence les mesures nécessaires afin de s'atteler aux tâches prioritaires qui restent à accomplir durant la période de transition, et intensifie ses efforts de sensibilisation. Le processus consultatif qui doit avoir

lieu afin de recueillir un large appui populaire quant à une nouvelle constitution sera l'occasion de sensibiliser aux questions de fond importantes pour l'avenir de la Somalie.

Les très récents attentats terroristes perpétrés par Al-Shabab contre l'aéroport de Mogadiscio, qui visaient une réunion de haut niveau de représentants somaliens, de l'ONU et de l'Union africaine, ainsi que les précédentes attaques perpétrées à Kampala (Ouganda) en juillet et à Mogadiscio en août, font peser une grave menace non seulement à la sécurité en Somalie, mais aussi à toute la région et à tous les acteurs internationaux. Le processus de paix en Somalie doit se poursuivre, malgré toutes les tentatives visant à le faire échouer, entreprises par une minorité de plus en plus organisée et violente.

Aux côtés de partenaires internationaux, l'Union européenne est depuis longtemps attachée à appuyer une solution pacifique et durable à la crise somalienne. L'Union européenne contribue à la stabilisation de la Somalie en apportant un appui dans des domaines prioritaires comme le secteur de la sécurité - notamment un appui aux forces de police somaliennes - ainsi que la formation de personnel militaire, l'aide humanitaire et au développement pour la population et un appui en matière de renforcement des capacités. De plus, l'Union européenne prend une grande part dans les opérations navales en cours contre la piraterie, grâce au déploiement de ses forces dans l'opération Atalante. L'Union européenne et ses États membres demeurent le donateur qui fournit le plus à la Somalie. Toutefois, il importe de souligner que le rôle de l'Union européenne se limite à de l'aide. La responsabilité de décider de l'avenir de la Somalie incombe principalement aux Somaliens eux-mêmes, et le rôle ainsi que les initiatives du Gouvernement fédéral de transition seront décisifs pour l'avenir de la Somalie. Sans un processus politique crédible et mené par les Somaliens sans exclusive, les résultats obtenus seront de courte durée.

L'Union européenne convient avec les Nations Unies et les principaux partenaires internationaux que l'AMISOM joue un rôle crucial pour appuyer et protéger les institutions fédérales de transition et les aider à s'acquitter de leurs responsabilités. L'AMISOM assure au Gouvernement fédéral de transition la sécurité dont il a tellement besoin pour engager le dialogue, la réconciliation et les échanges politiques. Depuis 2007, la contribution totale de l'Union européenne à l'AMISOM s'élève à 95 millions d'euros,

auxquels s'est ajoutée une récente contribution supplémentaire de 47 millions d'euros. L'Union européenne appelle de nouveau la communauté internationale dans son ensemble à suivre son exemple et à renforcer son appui aux forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition et à l'AMISOM.

Nous reconnaissons qu'un appui en matière de sécurité est indispensable, tout en comprenant qu'il ne saurait y avoir de solution purement militaire en Somalie. Même si nous appuyons l'impératif de doter l'AMISOM de la totalité des effectifs autorisés, cette capacité doit s'accompagner d'efforts politiques parallèles de la part de la communauté internationale et, surtout, du Gouvernement fédéral de transition lui-même.

L'Union européenne appuie pleinement le processus de paix en cours en Somalie, dirigé par les Nations Unies. Cependant, il faut améliorer encore, d'urgence, la coordination internationale. Plus particulièrement, les Nations Unies doivent diriger d'une main plus ferme les efforts internationaux et coopérer plus étroitement avec l'Union africaine. L'Union européenne appelle à une utilisation plus efficace des mécanismes actuels de coordination entre la communauté internationale et le Gouvernement fédéral de transition, tels que le Comité de haut niveau et le Comité mixte de sécurité.

En ce qui concerne la lutte contre la piraterie, nous avons récemment tenu une séance consacrée à ce sujet. Par conséquent, je saisis cette occasion pour réaffirmer simplement la nécessité pour la communauté internationale de s'attacher davantage à inverser les tendances socioéconomiques qui alimentent ce fléau de la piraterie. L'Union européenne salue le travail accompli jusqu'à présent par le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes et appelle à une coordination renforcée par les Nations Unies des efforts de lutte contre la piraterie sur le continent. L'Union européenne continuera d'appuyer les initiatives et les efforts régionaux visant à trouver des solutions en matière de lutte contre la piraterie en aidant les pays de la région à développer leurs capacités judiciaires, tel que le prévoit le Code de conduite de Djibouti. Nous invitons les États de la région à mettre à profit cette offre.

Pour terminer, l'Union européenne réaffirme son engagement à améliorer les conditions de vie, la dignité et la sécurité du peuple somalien, à promouvoir la réconciliation, à appuyer les droits de l'homme et la

bonne gouvernance, à accroître l'accès aux services de base, à lancer des activités de reconstruction et, par-dessus tout, à aider la Somalie à s'engager résolument sur la voie de la paix et du développement durable. À cet égard, nous demandons au Gouvernement fédéral de transition de redoubler d'efforts pour s'attaquer à ces énormes défis politiques, économiques et de sécurité. Étant donné que la période de transition prendra fin dans moins d'une année, nous appelons les Nations Unies et le Gouvernement fédéral de transition à commencer de travailler à une feuille de route afin d'adopter les mesures les plus urgentes, qui devront être prises avant août 2011 pour éviter la prolongation de la période de transition.

Instaurer la paix en Somalie n'est peut-être pas une tâche facile et exigera certainement des ressources considérables, mais c'est un effort qui mérite d'être fait et que nous devons faire, dans l'intérêt non seulement de la Somalie, mais aussi de la paix et de la stabilité régionales, voire de la sécurité mondiale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de la Norvège.

M^{me} Smith (Norvège) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres intervenants pour remercier le Représentant spécial, M. Mahiga, de son exposé complet et détaillé.

La Norvège s'associe au Secrétaire général et aux autres États Membres pour condamner fermement les attentats terroristes perpétrés récemment par des groupes extrémistes contre les soldats de la paix de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et contre des civils innocents à Mogadiscio et à Kampala.

Malgré les efforts louables déployés par l'AMISOM dans des conditions extrêmement difficiles, force est de reconnaître que la situation à Mogadiscio demeure fragile. On pourrait en dire autant du Gouvernement fédéral de transition. La menace posée par les groupes militants et extrémistes contre les autres pays de la région prouve que la situation en Somalie constitue aussi une menace pour la paix et la sécurité de la communauté internationale dans son ensemble. Il est donc important que le Conseil de sécurité prenne les mesures qui s'imposent afin d'augmenter les effectifs et de renforcer les capacités opérationnelles de l'AMISOM.

Les principales victimes de la guerre d'usure en cours à Mogadiscio et dans les autres parties de la Somalie sont bien évidemment les Somaliens, qui sont

contraints de vivre depuis si longtemps dans les plus terribles conditions. Tant que la situation actuelle perdurera, il y a peu d'espoir de voir ces conditions s'améliorer, et ceux qui le peuvent quittent Mogadiscio avec leurs familles. La Norvège, avec les autres donateurs, s'efforce de fournir une aide humanitaire, mais l'accès est souvent difficile.

S'agissant de la piraterie, la Norvège voudrait remercier tous les pays qui contribuent actuellement aux forces navales dans le golfe d'Aden et l'océan Indien. En même temps, nous notons avec inquiétude que les poursuites engagées contre les pirates capturés demeurent insuffisantes et sporadiques, en dépit de nos efforts conjoints.

Même s'il convient de renforcer sensiblement l'AMISOM, une solution durable au conflit somalien passe nécessairement par la voie politique. La Norvège continue d'appuyer fermement le processus de Djibouti et les efforts visant à engager le dialogue avec les groupes qui ne participent pas encore au processus de paix et à les intégrer. Nous sommes d'avis qu'il faut poursuivre vigoureusement ces efforts. En même temps, le Gouvernement fédéral de transition doit se ressaisir et se montrer uni dans le choix de ses objectifs. Les querelles internes sur les positions politiques compromettent gravement non seulement la sécurité, mais aussi tout effort visant à instaurer la paix.

La Norvège continuera d'appuyer les institutions fédérales de transition en Somalie, et en particulier le processus constitutionnel en cours. Étant donné que la période de transition s'achèvera d'ici moins d'un an, nous n'avons que très peu de temps pour trouver une solution durable en Somalie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Algérie.

M. Benmehidi (Algérie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous féliciter et vous remercier d'avoir convoqué ce débat important sur la situation en Somalie. Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Augustine Mahiga pour sa nomination au poste de Représentant spécial du Secrétaire général en Somalie. Je le remercie de ses observations liminaires, qui nous ont permis de mieux comprendre les défis importants auxquels la Somalie fait face, et je tiens à l'assurer du plein appui de l'Algérie dans sa nouvelle et exigeante mission. Je tiens également à féliciter le Secrétaire général d'avoir établi un rapport détaillé et sérieux (S/2010/447), conformément à la résolution 1910 (2010), qui nous

donne un aperçu actualisé des principaux faits nouveaux intervenus en Somalie.

L'Algérie a toujours été attachée à un règlement global et durable de la situation en Somalie sur la base du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de l'unité nationale. À titre de contribution tangible, l'Algérie a fourni un appui logistique aérien aux forces de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Par ailleurs, une délégation algérienne de haut niveau a participé à la Conférence internationale sur la Somalie qui s'est tenue à Istanbul en mai 2010, afin d'exprimer notre engagement renouvelé de mon pays en faveur de la paix et de la reconstruction en Somalie. L'Algérie a également appuyé la décision du sommet de l'Union africaine, qui s'est tenu à Kampala du 25 au 27 juillet, de déployer des contingents supplémentaires pour renforcer l'AMISOM.

Alors que nous approchons de la fin de la période de transition en Somalie, ma délégation partage les préoccupations exprimées par le Secrétaire général et qui ont été soulignées par son Représentant spécial, à savoir que dans une large mesure, le programme de transition n'a pas été exécuté. Le moment est venu pour les institutions fédérales de transition de prouver leur détermination à achever les tâches de transition. Nous prenons note de l'évaluation faite par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir que le Gouvernement fédéral de transition doit mettre en place des structures gouvernementales crédibles pour fournir les services voulus à la population. À l'instar du Secrétaire général, nous encourageons le Gouvernement fédéral de transition à déployer des efforts supplémentaires pour appliquer l'Accord de Djibouti, qui doit rester ouvert à tous les Somaliens aspirant à la paix, à la réconciliation et au développement.

Ma délégation partage les préoccupations du Secrétaire général concernant les importants déficits enregistrés dans les arrangements financiers élaborés par l'Organisation des Nations Unies pour l'AMISOM, qui continuent d'empêcher la Mission de travailler de manière efficace et pourraient décourager des pays qui seraient susceptibles de fournir des contingents. En outre, des moyens logistiques efficaces et opérationnels supplémentaires doivent être mis à la disposition de l'AMISOM afin de renforcer ses capacités.

Nous sommes favorables à une approche intégrée et cohérente de l'ONU pour relever les défis auxquels

fait face la Somalie et nous saluons la décision du Secrétaire général de prendre de nouvelles mesures en vue d'une présence intégrée des Nations Unies en Somalie. L'Algérie observe avec plaisir le renforcement de la coordination entre l'ONU et l'Union africaine.

L'Algérie estime que la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe à l'ONU. Nous continuons de penser que le Conseil de sécurité doit jouer un rôle essentiel en Somalie et que l'ONU doit renforcer le mandat de ceux qui souhaitent venir en aide à la Somalie, l'Union africaine en particulier, et leur accorder davantage de moyens. La communauté internationale doit absolument apporter à la Somalie un appui politique, financier et économique qui corresponde à l'ampleur des problèmes rencontrés dans ce pays.

Enfin, l'Algérie réitère son appui sans faille aux efforts déployés par l'AMISOM, l'Union africaine et l'ONU pour instaurer la paix et la stabilité en Somalie et assurer un avenir prospère au peuple somalien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Bame (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je tiens à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son rapport détaillé sur la Somalie (S/2010/447). Je salue également les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahiga, afin de nouer le dialogue avec les acteurs principaux du processus de paix. Je remercie aussi le Ministre kényan des affaires étrangères de son exposé complet sur les faits nouveaux survenus en Somalie et sur l'action concrète menée par les organisations sous-régionales, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Union africaine, en vue de stabiliser la situation dans ce pays.

L'Éthiopie a tout mis en œuvre pour assurer le succès du processus de paix en Somalie. Notre organisation régionale, l'IGAD, appuie les efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition pour garantir la paix et la stabilité en Somalie. L'IGAD souligne une nouvelle fois qu'il est absolument nécessaire de fournir un appui financier et logistique pour permettre à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) d'atteindre les effectifs autorisés de 8 100 soldats.

La Conférence de l'Union africaine, illustrant son attachement à la paix en Somalie, a entériné les décisions adoptées par les chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD en juillet, y compris la décision visant le déploiement rapide de 2 000 soldats supplémentaires à l'appui de l'AMISOM. Ma délégation tient à souligner qu'il est nécessaire que la communauté internationale mène une action concertée pour aider l'Union africaine à porter ses effectifs au niveau requis pour que l'AMISOM soit en mesure de mener les activités de maintien de la paix prévues dans son mandat. Toutefois, la meilleure solution reste la transformation de l'AMISOM en une force de maintien de la paix des Nations Unies.

L'Éthiopie invite le Conseil de sécurité à prendre des mesures concrètes pour stabiliser durablement la situation en Somalie en aidant le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM à normaliser la situation dans ce pays ravagé par la guerre. La communauté internationale doit continuer d'assister le Gouvernement fédéral de transition, l'unique organe légitime à même d'instaurer une paix durable. Il faut l'encourager à démontrer sa capacité à travailler de manière crédible avec ses partenaires et à obtenir des résultats. Nul ne peut affirmer que le seul déploiement d'une force militaire peut régler les problèmes de la Somalie. L'IGAD, les États voisins de la Somalie, l'Union africaine et le Gouvernement fédéral de transition s'emploient tous à faire avancer le processus de paix.

L'Éthiopie estime que les institutions fédérales de transition doivent œuvrer pour renforcer la cohésion nationale tout en évitant les tensions auxquelles le pays a été exposé par le passé, qui empêchent la mise en œuvre de la Charte fédérale de transition. Nous pensons que les responsables politiques doivent aplanir leurs divergences et prendre des mesures concrètes pour honorer leurs engagements, par des consultations et un dialogue véritables. Nous saluons les résultats honorables et concrets obtenus à ce jour, notamment l'élargissement du processus de paix en vue de la participation d'autres parties disposées à œuvrer en faveur de la paix et de la stabilité en Somalie.

Il importe de veiller à ce que la formation des forces de sécurité se déroule de manière plus organisée et plus cohérente, en restructurant les institutions du Gouvernement fédéral de transition chargées de la sécurité de façon à accroître leur efficacité et à faciliter leur fonctionnement, en les dotant de structures de commandement et de conduite des opérations

adéquates. Si elle reconnaît que les consultations entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Ahlu Sunnah Wal Jama'a (ASWJ) sont constructives, ma délégation encourage les dirigeants du Gouvernement fédéral de transition à faire preuve de la volonté de travailler ensemble. Nous devons reconnaître que le Gouvernement fédéral de transition n'a cessé d'indiquer clairement qu'il était prêt à discuter avec tous les groupes qui renoncent à l'extrémisme et à la violence, quels qu'ils soient. L'ONU doit agir pour préserver l'unité au sein du Gouvernement fédéral de transition.

La Somalie continue de poser la menace la plus grave à la sécurité régionale et internationale car la communauté internationale n'a pas su intervenir à temps quand Al-Shabab est parvenu à mobiliser l'appui de ses partenaires. L'Éthiopie condamne les attaques terroristes lancées par Al-Shabab et ses partenaires contre des civils à Kampala et à Mogadiscio. Nous voudrions insister sur le fait que le Conseil de sécurité ne doit pas laisser les Somaliens à la merci du terrorisme international. Al-Shabab et ses alliés, étroitement liés à Al-Qaïda, doivent être vaincus. L'ONU et les organisations et pays de la région concernés doivent intensifier la lutte contre les réseaux terroristes internationaux.

Le Conseil sait que l'Érythrée appuie des groupes extrémistes tels Al-Shabab et Hizbul Islam, qui

continuent de bénéficier d'une importante aide militaire et logistique de la part de ce pays. Il existe des preuves incontestables de la participation soutenue de l'Érythrée dans le transfert d'armes vers la Somalie. L'Érythrée n'a toujours pas renoncé à violer les résolutions du Conseil puisqu'elle continue d'appuyer des terroristes et des actions de déstabilisation menées dans des pays de la région.

L'Éthiopie estime que toute enquête sur les violations des droits de l'homme commises en Somalie doit être réalisée dans le cadre du mandat du Conseil des droits de l'homme et, plus précisément, par l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie. Nous considérons que l'action menée au niveau de l'ONU pour lutter contre l'impunité dans le cadre du processus de paix de Djibouti doit être conduite par les Somaliens.

Enfin, ma délégation réaffirme que le Conseil doit prendre les mesures qui s'imposent pour que l'AMISOM devienne une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 20.